
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 3 juillet 2017

La séance est ouverte à 16 heures 20 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTOIS - M. Loïc CHABRIER - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROS-IZOPET - Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH – M. Pascal MERLIN - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Mathieu SOARES - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - M. Yann CROMBECQUE - M. Jean-Paul CHICH - Mme Natalie PERRET - M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI - M. Jacky ALBRAND - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Martine MAURICE - Mme Emmanuelle HAZIZA - M. Régis LACOSTE - Mme Virginie PANICO - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET – Mme Michelle MOREL - Mme Béatrice VESSILLER - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Gilbert-Luc DEVINAZ (pouvoir à M. Jean-Paul BRET)

Mme Sarah SULTAN (pouvoir à Mme Myriam GROS-IZOPET)

Mme Dominique BALANCHE (pouvoir à Mme Claire LE FRANC)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

M. Frédéric VERMEULIN (pouvoir à M. Alain BRISSARD)

Mme Pascale CROZON (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

Mme Chafia TIFRA (retard, pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

M. Movses NISSANIAN (retard, pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)

M. Richard MORALES (pouvoir à M. Hervé MOREL)

M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE (pouvoir à Mme Michelle MOREL)

Mme Zemorda KHELIFI (pouvoir à Mme Béatrice VESSILLER)

M. Alain BRISSARD, excusé

Mme Samia BELAZIZ, excusée

Mme Chantal ROUX, excusée

Mme Yasmina SALHI, excusée

M. Olivier BAUD, excusé

- : -

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vais demander à Mathieu Soares de procéder à l'appel nominal.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal.)

Merci.

Je vous demanderai de signer la feuille de présence qui circulera dans les travées du Conseil.

Je vous demande d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 mai. Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas.

Je le mets aux voix. Qui est d'accord pour l'adopter ?

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance des différentes décisions que j'ai prises par délégation en vertu de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Vous en avez pris acte, je me contente de le rappeler.

Avant de passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal, je l'ai dit lors de la précédente conférence des présidents à un certain nombre d'entre vous, nous aurons un Conseil Municipal supplémentaire d'ici à la fin du mois de juillet pour procéder notamment au remplacement de deux adjoints :

- M. Gilbert-Luc Devinaz puisqu'il est touché par le cumul des mandats ;
- Mme Marie-Neige Blanc ayant constaté avec elle qu'elle était absente depuis de très nombreux mois. Nous procéderons selon la jurisprudence que nous avons créée avec le groupe Les Verts lors d'un précédent mandat. Je vais d'abord lui retirer sa délégation par arrêté, cela relève de ma responsabilité, ensuite, pour pourvoir à son remplacement, il faudra que le Conseil Municipal se prononce pour le non-maintien dans sa fonction d'adjointe.

Il y aura une conférence des présidents, vous aurez les délibérations qui correspondent à cela et nous aurons à procéder au remplacement de ces deux adjoints.

Voilà ce que sera l'objet de ce Conseil Municipal.

La date devrait être le 17 juillet avec deux incertitudes mais je pense que cette date est la plus probable, sinon ce serait le 18. Nous nous retrouverons à 18 heures parce que c'est un Conseil Municipal qui devrait être assez court et deux heures devraient largement suffire. Les deux réserves sont la tenue d'un conseil de la Métropole supplémentaire mais, pour l'instant, on me dit que ce serait plutôt le 20, et le fait que M. Devinaz ayant bien envoyé sa démission au préfet, celui-ci a quelques jours pour en prendre acte. Nous avons besoin qu'il ait validé cette démission. Normalement, cela devrait être le cas. Nous téléphonerons à la préfecture pour veiller à ce que notre calendrier ne soit pas perturbé par rapport à une décision qui n'a qu'un caractère formel puisque si M. Devinaz démissionne, c'est parce que telle est aujourd'hui la loi de la République.

Sous réserve de cette petite incertitude de date, nous aurons un Conseil Municipal le lundi 17 à 18 heures. Il sera convoqué dans les délais qui sont ceux de notre règlement intérieur. Vous recevrez les invitations cinq jours francs avant la date du 17, ce qui nous laisse un peu de temps pour la confirmer, ce que je souhaite et crois.

Nous passons à l'ordre du jour du Conseil municipal.

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (41 pour - 9 abstentions) –

2 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS, RÉSIDENCE « HAIKU », SITUÉE 92 BOULEVARD EUGÈNE RÉGUILLON, À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

3 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS, 78-80 RUE ANATOLE FRANCE, RÉSIDENCE « AUDACE GRATTE-CIEL », À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Monsieur Morel, pour l'UDI, a demandé deux minutes. Je lui donne la parole.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le but de cette intervention est de rappeler la nécessité de bien isoler les nouveaux bâtiments, comme je le fais souvent, mais surtout d'attirer l'attention sur une bonne prise en compte des épisodes de canicule, qui vont devenir de plus en plus fréquents, et qu'il faut devancer par des techniques de rafraîchissement, surtout passives.

Je crains que cela ne soit pas le cas et je me rappelle avoir posé cette même question lors de la présentation, ici même, du projet urbain Gratte-Ciel Centre-Ville et d'avoir même posé explicitement la question si des techniques de double peau ou de puits canadien (encore appelé provençal pour le rafraîchissement) avaient été prévues. L'architecte en chef m'avait répondu que son cabinet l'avait souvent fait en France mais que, pour des questions de coût, cela n'avait pas été traité dans ce projet de Gratte-Ciel Centre-Ville.

Domage !

On fera donc probablement comme partout dans le monde, des climatisations seront ajoutées quand la situation deviendra intenable.

D'ailleurs, c'est ce que vient de décider le Sytral en climatisant, à partir de 2019, le métro car, par canicule aux heures de pointe, le métro est intenable.

Cela fera donc que de l'air chaud sera renvoyé en station et que les stations et la surface seront encore plus chaudes : allez visiter New York par temps de canicule pour vous en convaincre !

Il serait donc plus judicieux de prendre en compte le rafraîchissement dès maintenant dans la conception des nouveaux immeubles, dont aujourd'hui nous nous portons garants

financièrement. Je souhaiterais que l'on puisse ajouter une clause morale sur le côté développement durable de notre garantie.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Excusez-moi de dire une nouvelle fois que l'on peut toujours avoir la même ritournelle, même si elle est intéressante, mais qu'un certain nombre de constructeurs ici s'en préoccupent sans avoir besoin des propos de M. Morel. Nous pourrions transmettre à Alliade Habitat les propos de M. Morel, conseiller municipal UDI à Villeurbanne.

Il s'agit de bâtiments neufs et, aujourd'hui, un certain nombre de normes environnementales sont prises en compte, elles restent néanmoins de la responsabilité du bailleur en fonction des contraintes qui sont les siennes. Nous leur rappelons. On peut toujours faire plus, cela relève d'un certain nombre d'équilibres que nous souhaitons les plus ambitieux possible.

C'est une garantie d'emprunt. Lorsque nous avons une participation de 35 € par mètre carré, elle s'accompagne de la prise en compte de la préoccupation énergétique. Ici, nous ne faisons que garantir l'emprunt. L'objet est quand même de nature un peu différente.

Je mets aux voix le rapport n° 2 :

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre) -

Je mets aux voix le rapport n° 3 :

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre) -

4 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DANS LE DOMAINE DES FOURNITURES DE BUREAU, PAPIERS ET TAMPONS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

5 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - VILOGIA : 39 RUE ARAGO – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre) -

6 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - BÂTIGÈRE RHÔNE-ALPES : 27/33 IMPASSE BACONNIER - 28 RUE LANÇON – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre) -

7 – APPROBATION DU TRANSFERT D'UNE PARCELLE ISSUE DU PARC VAILLANT-COUTURIER AU DOMAINE PUBLIC VOIRIE DE LA MÉTROPOLE

– M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- C'est lié aux travaux du C3 comme précisé dans la délibération. Il s'agit d'élargir la voirie pour accueillir une station du C3.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

8 – ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN LOCAL SITUÉ AU 30 RUE DU 8 MAI 1945, QUARTIER DES BUERS – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 – ACQUISITION PAR LA VILLE DES LOCAUX DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHÔNE ABRITANT LE CENTRE SOCIAL DES BUERS AU 17 RUE PROUDHON – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de Mme Vessiller.

Monsieur Ambrogelly, quelques mots ?

M. Marc AMBROGELLY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du Conseil Municipal du 8 février 2016, vous avez approuvé la signature d'un protocole d'accord partenarial visant à pérenniser le devenir des activités du centre social Charpennes Tonkin et à tenir compte des évolutions du quartier du Tonkin en profonde mutation démographique et sociale.

La CAF a réalisé précédemment des travaux importants de rénovation et de mise aux normes de l'ensemble des locaux du centre social des Buers : accessibilité, isolation, changement des ouvertures, restructuration des locaux. Il s'agit pour la Ville d'une acquisition pour 840 000 €.

Des conditions suspensives sont attachées à cette cession parmi lesquelles la participation de la CAF à divers projets d'activité sociale : petite enfance, relais maternel, ALSH, maison de quartier des Brosses et restructurations partielles du centre social Cyprian.

C'est donc un engagement important de la Ville dans l'action sociale, tant en matière d'accueil de crèches, de petite enfance, d'enfants porteurs de handicap, et ceci cofinancé par la ville et la CAF dans chaque centre social, comme ces enfants sont accueillis également dans les écoles élémentaires.

Il s'agit aussi d'améliorations de locaux : accessibilité, augmentation des capacités d'accueil pour certains.

Les centres sociaux sont donc l'objet d'une attention toute particulière de la Ville car il s'agit bien de reconnaître la centralité des centres dans les territoires, leur capacité à générer la cohésion sociale autour d'un projet social et famille.

Il s'agit moins de secteurs d'intervention différenciés que d'introduire une action transversale entre chaque secteur pour une politique cohérente autour de la famille et de la parentalité.

Je voudrais aussi signaler l'engagement des centres sociaux dans la lutte contre les discriminations et l'accès au droit pour chaque habitant, dans l'insertion avec les PEF et les dispositifs portés par la délégation de l'insertion et, au final, le respect des différences culturelles et cultuelles - n'en déplaise à certains -, ceci conduisant à une meilleure cohésion sociale. En somme, les centres sociaux sont des lieux où l'expression éducation populaire prend tout son sens. J'avais un slogan dont je voulais faire part à mes collègues à propos de la cohésion sociale : tous pas pareils mais tous égaux.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La Ville va acquérir les locaux du centre social des Buers pour 860 000 €, comme prévu dans le protocole signé avec la CAF en 2016 qui stipule que la CAF réalisera et financera la restructuration du centre social du Tonkin et que la Ville assurera les travaux puis l'acquisition de celui des Buers.

Dans ce protocole, il n'était pas question de la maison sociale de Croix-Luizet, sans doute les réflexions n'étaient-elles pas à l'époque aussi avancées qu'aujourd'hui sur la fusion entre les centres Buers et Croix-Luizet. Néanmoins, il nous semble que la Ville ne peut aujourd'hui traiter du centre social des Buers sans y associer la question de sa fusion avec celui de Croix-Luizet qui est à l'étude et qui inquiète les administrateurs, notamment ceux du centre de Croix-Luizet.

D'autant que, rappelons-le aussi, des travaux sont demandés depuis plusieurs mois, voire années, par la maison sociale de Croix-Luizet, notamment des travaux d'accessibilité de l'accueil, et qu'à ce jour, la Ville n'a pas répondu favorablement. L'équité de traitement (tous égaux, vous venez de le dire) par la Ville et la CAF entre les différents centres sociaux nous paraît indispensable et nous souhaitons que ce projet de fusion des deux centres sociaux se passe dans un dialogue constant avec les administrateurs et les personnels, et que chacun des deux centres trouve bien toute sa place dans le futur centre fusionné. Sans attendre, un premier signe pourrait être de faire quelques travaux à Croix-Luizet...

Nous sommes aussi préoccupés par les difficultés actuelles du centre social de la Ferrandière qui ont conduit à des décisions de licenciement de trois animateurs, me semble-t-il, et à réduire, de ce fait, les actions du centre dans le quartier. Nous regrettons ainsi que soient affaiblies les missions d'éducation populaire et de solidarité dans le contexte actuel de fracture sociale croissante dans notre ville comme ailleurs.

Vous l'avez compris, nous sommes soucieux, comme vous, j'en suis sûre, du devenir des centres sociaux. Nous voterons donc cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Ambrogelly pour apporter quelques précisions ?

M. Marc AMBROGELLY.- Je vous remercie, Madame Vessiller, d'avoir évoqué ce problème. Vous me donnez l'occasion de faire le point sur cette fusion des centres sociaux de Buers et Croix-Luizet.

C'est une réflexion qui nous a conduits à cette opportunité. C'est une cohérence de territoire dans l'offre des structures à laquelle tous les élus travaillent dans ce mandat.

Buers, c'est un territoire qui évolue énormément, une population en augmentation, une urbanisation de renouveau accompagnée par la volonté d'étoffer les services proposés aux habitants : maison de services publics, services publics, crèches, cabinet médical et commerces de proximité.

Même si les subventions de la Ville ont légèrement connu une baisse, il y a une volonté marquée de ne pas pénaliser et de promouvoir l'action spécifique des centres sociaux à Villeurbanne. Pour autant, et ceci a déjà été souligné à plusieurs reprises, la société change, le tissu social se complexifie. Même si les valeurs portées par les centres sociaux, à nos yeux et à mes yeux, sont des fondamentaux incontournables, l'approche que nous avons en 2017 est sensiblement différente de celle que l'on pouvait avoir voici quelques années.

L'analyse politique nous impose aujourd'hui une réflexion quant à nos pratiques, aux propositions, sans que les fondamentaux soient écornés. La Ville de Villeurbanne l'a démontré.

Différentes analyses et différents rapports ont été demandés et présentés à la Ville, des projets comme « Grandir à Villeurbanne » ont révélé la nécessité d'une coordination sur chaque territoire de notre action sociale. On constate aussi une précarité grandissante de la population, du chômage, avec des emplois précaires à temps partiel.

Cette évolution redonne du sens aux centres sociaux qui ne sont pas que des centres de loisirs pendant les vacances ou du temps libre, des actions qui font parfois sourire, comme le café des parents en lien avec l'école, permettent d'aborder directement la parentalité. Ils sont au cœur de l'éducation populaire qui vient compléter le rôle primordial de l'école de la République et contribuent à refonder la cohésion sociale.

L'enjeu, en définitive, est d'évoluer en tenant compte de ces paramètres, évoluer en conservant nos valeurs. Il s'agit bien d'un enjeu ambitieux et nous avons la chance d'être accompagnés par notre partenaire la CAF pour y arriver.

Comment cela se déroule-t-il ? Un diagnostic de territoire a été posé. Des groupes de travail ont été mis en place entre chaque conseil d'administration des centres sociaux. Ensuite, des comités de pilotage où la Ville, la CAF, en plus des conseils d'administration, se retrouvaient. Les conseils d'administration se positionnent sur les conclusions des groupes de travail.

Comme vous le dites, effectivement, ce projet inquiète, notamment les salariés, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la CAF et la Ville ont répondu à une invitation des salariés des deux centres sociaux pour leur parler de ce projet qui était un projet mené surtout par les conseils d'administration, mais à la demande de la CAF et de la Ville. Ce sont eux qui sont maîtres de l'évolution de ces projets. Nous avons pu apporter toutes les tranquillités possibles et nécessaires au personnel.

Il ne s'agit pas de réduire une activité, il s'agit de diversifier éventuellement, d'apporter une richesse supplémentaire avec une cohérence sur un territoire, et c'est ce que nous visons à faire essentiellement.

Pour Ferrandière, brièvement, je ne veux pas ici exposer ce qui se passe au conseil d'administration. Vous avez pu le constater aussi, parce que vous êtes au courant et vous avez sûrement des amis dans ce centre social. C'est un centre social auquel nous tenons tous, évidemment. Je pense qu'il y a eu quelques erreurs de gouvernance qui peut-être ont fragilisé le centre. Peut-être aussi que les changements de conseil d'administration depuis ces trois dernières années (un conseil d'administration par an) ont fragilisé les décisions possibles de changement qui ont été demandées par la Ville et la CAF sans résultat.

Aujourd'hui, on en arrive à ce constat : trois personnes sont licenciées et nous le déplorons. Tout à l'heure, je parlais des enfants porteurs de handicap, cela vient toucher la capacité d'accueil de ces enfants.

Mais, je le répète, la Ville n'a pas baissé ses subventions, la CAF non plus. Nous attendons les réponses d'une analyse financière réalisée par un expert de la CAF. Je pense que c'est une erreur de gouvernance et il faudra effectivement, en septembre, envisager les solutions pour restructurer ce centre et pour pérenniser son action qui nous est précieuse.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Ambrogelly, de cette réponse qui est très complète, pédagogique et didactique. J'espère que Mme Vessiller y aura trouvé des éléments de réponse à ses questions. Il est bien de rappeler que la Ville reste aujourd'hui le principal financeur des centres sociaux, assez largement devant la Caisse d'allocations familiales, et que nous n'avons pas baissé nos subventions aux centres sociaux ; en tout cas, nous le ferons en différé par rapport à ce que nous avons pratiqué pour d'autres associations de façon à leur laisser le temps de s'y préparer, dans une discussion mutuelle quelquefois.

Nous avons eu un traitement différencié par rapport à la situation budgétaire appliquée aux associations sportives, aux associations culturelles et à d'autres encore, de façon à tenir compte de la spécificité des centres sociaux et de leur rôle social. Pour autant, personne ne peut totalement s'exonérer des efforts demandés à tous, y compris aux services de la Ville qui ont assez largement une fonction sociale là où ils agissent.

Puisque vous n'avez pas répondu, parce que vous avez sans doute oublié, à la partie de la question de Mme Vessiller concernant le centre social de Croix-Luizet, nous procéderons dès cette année à des travaux de réhabilitation. Il est inscrit au budget un certain nombre de travaux assez conséquents pour le centre social de Croix-Luizet dont je rappelle qu'il est aussi propriété de la Ville. Il avait été acheté à la paroisse voici déjà de nombreuses années et nous avons des travaux de réhabilitation, de restructuration, qui sont d'ailleurs liés à l'objectif de mutualisation avec le centre social des Buers.

Les choses vont aussi ensemble et, dans la mesure où l'on va faire cette mutualisation entre le centre social des Buers et le centre social de Croix-Luizet, cela nous engage, en fonction des perspectives nouvelles, à réaliser des travaux dans ce centre social de Croix-Luizet.

Voilà ce que je pouvais apporter en complément. On me signale que les travaux auront lieu en 2018. La précision mérite d'être soulignée.

Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

10 – CHAMAGNIEU - CESSIION D'UNE BANDE DE TERRAIN DE 2 500 M² À DÉTACHER D'UN TERRAIN DONT LA COMMUNE DE VILLEURBANNE EST PROPRIÉTAIRE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Il s'agit de la bande de terrain située en bas, du côté du village de Chamagnieu, destinée à une opération urbaine prévue depuis longtemps, qui permettra à la rue de Chamagnieu qui est un peu unilatérale, de se développer plus harmonieusement. Nous la vendons à la commune de Chamagnieu.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

11 – CESSIION D'UN TERRAIN SITUÉ 55-57 RUE OCTAVIE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Ce rapport fait l'objet de deux demandes d'intervention. En accord avec M. Kabalo, la délibération est courte et se suffit à elle-même pour indiquer ce dont il s'agit. Monsieur Poncet pour le Front National ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Par la présente délibération, vous nous proposez la cession de deux terrains au bénéfice de l'association culturelle islamique pour permettre l'agrandissement de la mosquée Othmane. Cette cession peut sembler louable, chaque religion ayant droit à avoir un lieu de culte décent et de taille appropriée.

Cependant, dans le contexte actuel et au vu de certains éléments, cette cession pose plus de questions qu'elle n'en résout, et symbolise surtout la soumission de la République face au religieux.

Un rappel sur la situation actuelle dans notre commune nous oblige à cesser de rester dans le déni ou d'occulter des réalités déplaisantes. À Villeurbanne, comme dans nombre de communes, on note depuis quelques années l'explosion du phénomène communautarisme. Ce phénomène est visible via le nombre exponentiel de jeunes filles voilées, signe évident à la fois d'un repli sur la sphère religieuse mais aussi d'une volonté d'afficher ses croyances dans l'espace public voire de les imposer aux autres. On ne peut pas combattre le fondamentalisme tout en laissant ces marqueurs s'afficher dans l'espace public.

La politique d'apaisement conduit inévitablement à l'aveuglement car elle est en train de favoriser un processus qui devient inexorable, le fondamentalisme créant dans nos quartiers des ghettos à travers le décor, l'habillement des populations, lesquelles sont en voie de partition avancée.

Cet engouement pour le communautarisme religieux ne s'est pas développé tout seul, c'est le résultat d'un travail patient de maillage, de terrain, fait par des fondamentalistes religieux. Dans notre commune, deux mosquées se font concurrence et revendiquent deux visions un peu différentes de l'Islam : la mosquée Errahma de la rue Songieu, dont le look des habitués indique clairement que nous avons affaire au milieu salafiste, ou alors à un tournage d'un remake de Laurence d'Arabie, et la mosquée Othmane qui, à travers son recteur, s'affiche plus moderne, plus ouverte en apparence. Or, les apparences sont souvent trompeuses.

Ces deux structures religieuses ont fait un travail remarquable puisqu'elles ont chacune un projet d'agrandissement. Le plus inquiétant pour l'avenir étant que l'on passe du simple lieu de culte au développement du centre culturel islamique.

Dans le cas de la mosquée Othmane, il faut donc nous interroger pour savoir si des élus municipaux ont vocation à aider une religion à se développer en lui vendant un terrain. En France, nombreux sont les élus qui aident à la construction de mosquées ou de centres culturels islamiques par clientélisme ou par faiblesse. Certains favorisent le développement du religieux au nom du multiculturalisme, nouvelle religion politique se présentant comme un horizon indépassable et, en son nom, des élus sont prêts à satisfaire l'ensemble des revendications multiculturelles, à commencer par la multiplication des lieux de culte.

Cette attitude complaisante est assez surprenante quand on se remémore les violences exercées à l'encontre de l'Église catholique afin qu'elle renonce à sa prétention à dominer l'espace public et social. A présent, force est de constater que la gauche semble avoir abandonné ce que je qualifierais de bataille du progressisme vers la laïcité pour satisfaire ces revendications culturelles.

Cette attitude est d'autant plus préoccupante que, comme nombre de Français, on peut à juste titre s'interroger sur la compatibilité de l'islam avec notre civilisation et nos valeurs. À la lecture du Coran, on s'aperçoit que le rôle du croyant est surtout de faire triompher l'islam. Pour les mouvements fondamentalistes, cela passe par des revendications communautaristes et l'affichage dans l'espace public.

En multipliant la construction des mosquées, nous participons à ce phénomène car nous favorisons la pression communautaire dans le quartier et aidons à la construction du nouma qui, localement, oblige les croyants à se soumettre aux préceptes religieux.

Un islam modéré nécessiterait, au contraire, des individus qui ne soient plus soumis à la pression du groupe et un cantonnement dans la sphère privée du religieux.

Dans la présente demande, c'est loin d'être le cas, le recteur de la mosquée Othmane est membre de l'Union des organisations islamiques de France, une branche radicale de l'islam qui s'inspire des Frères Musulmans, lesquels prônent une stratégie d'entrisme et de subversion lente des institutions.

Pour rappel, le président de l'UOIF, Amar Lasfar, soutient que l'idéologie des Frères Musulmans n'est pas incompatible avec la démocratie, l'un de ses prédécesseurs affirmait sans détour que le Coran était notre constitution.

Pour mémoire, en 2015, M. Valls appelait à combattre le discours des Frères Musulmans.

Au vu de ces informations, on comprend que cette cession n'est pas aussi anodine qu'elle pouvait le paraître.

En conclusion, il appartient à chaque groupe politique de cette assemblée de bien mesurer ce qu'implique le fait de vendre un terrain communal à une association culturelle qui reste sous la domination de l'UOIF. Depuis plus de cent ans, la République française n'a cessé de militer pour l'instauration de la laïcité et de la rationalité en tentant de limiter l'influence des croyances religieuses. Voici qu'à présent on nous propose de favoriser l'essor d'une religion étrangère à notre identité et dont les préceptes sont souvent en opposition avec les valeurs républicaines.

Pour notre part, nous voterons contre cette cession car nous restons vigilants face au danger que constitue l'UOIF mais aussi parce que nous restons foncièrement opposés à cette fascination de la régression que symbolisent ces mouvements fondamentalistes religieux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- J'ai peine à vous remercier mais vous avez terminé !

Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais essayer de revenir sereinement et tranquillement à l'objet de la délibération après ces propos pour le moins caricaturaux et un peu éloignés du strict sens de cette délibération.

Celle-ci nous offre l'occasion de rappeler posément, sereinement, l'application sur notre commune des principes laïcs, fidèles à notre modèle républicain et à notre roman national.

Dans le cas de cette cession d'un terrain à l'association culturelle islamique, la Ville agit en parfaite conformité avec le principe constitutionnel de laïcité. Pour mémoire, ce principe, issu de la séparation de l'Église et de l'État de 1905, édicte la neutralité de l'État. Cette neutralité implique le respect par l'État et l'ensemble des collectivités territoriales de toutes les croyances et l'égalité des citoyens devant la loi sans distinction de religion.

La laïcité n'implique donc pas la disparition de la religion dans l'espace public, contrairement à un glissement de sens opéré par certains responsables politiques, souvent en mal de démagogie un peu facile. Au contraire, elle garantit l'expression de toutes les religions et de toutes les croyances au sein de l'espace public.

La neutralité ne signifie pas la neutralisation de la religion à condition que celle-ci respecte l'ordre public républicain, la croyance et les pratiques d'autrui.

Dans le cas d'espèce, ce principe exclut toute libéralité qui pourrait s'analyser comme une aide occulte. Il était donc nécessaire que la Ville ne tire pas profit de la vente du terrain et organise cette vente dans des conditions normales de cession.

C'est ce qui a été fait et c'est pourquoi la Ville cède ce terrain au prix fixé par l'agence publique France Domaine qui garantit l'objectivité et la transparence des prix de vente des biens des collectivités.

Dans le domaine de la laïcité, la Ville agit et agira avec comme unique objectif de n'exclure personne. Elle agit afin que toutes les croyances puissent s'exprimer dans le respect des valeurs d'égalité et liberté et dans le respect de l'ordre public.

Je me félicite d'ailleurs que plusieurs questions soulevées çà et là nous offrent l'occasion d'ouvrir ce débat car ces échanges peuvent être salutaires pour rappeler les principes constitutionnels de la laïcité et la manière dont nous les appliquons. Je me permettrai ainsi de citer Léon Gambetta dans son discours de Belleville. Pour conclure, je le cite : *« Nous ne devons jamais laisser échapper l'occasion de nous expliquer sur les affaires et les principes de la démocratie républicaine afin que ceux qui sont de bonne foi et qui ne nous connaissent pas apprennent quelle est notre pensée toute entière. »*

Le groupe Socialiste et apparentés auquel s'associe le groupe Radicaux Génération Écologie et Citoyen voteront naturellement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier.

J'ai un seul point d'accord avec ce qu'a dit M. Poncet dans son propos initial, c'est qu'il s'agit bien, à travers cette vente à l'association culturelle islamique, de permettre l'agrandissement de la mosquée Othmane et la réalisation de locaux nécessaires à son activité. On peut dire que le point de départ est partagé.

Et c'est donc (c'est là que nous commençons à nous différencier) de permettre le libre exercice d'un culte et, puisqu'il s'agit d'un agrandissement, d'en faciliter son exercice.

Il faut sans cesse rappeler ce qu'est la loi de 1905 et surtout ce qu'elle n'est pas. Quand vous parlez par exemple de l'absence de la religion dans l'espace public, ce n'est pas du tout dans la loi de 1905, c'est totalement faux.

La loi de 1905, certes, organise la séparation de l'Église et de l'État et, quand elle a été promulguée, c'était essentiellement par rapport à l'Église catholique que le problème se posait. Elle garantit aussi la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire, et, dans le cadre de la liberté de croire, elle garantit la libre expression des cultes. Nous sommes ici dans ce cas de figure. Cela n'exclut pas la présence des cultes dans l'espace public même si, aujourd'hui, la délibération n'en fait pas état puisqu'il s'agit de l'agrandissement de la mosquée.

Donc, contrairement à ce qu'a dit M. Poncet, dans un raccourci totalement faux, dans un communiqué ce matin, il ne s'agit pas ici de favoriser le développement de l'islam mais de permettre le libre exercice de ce culte à travers des conditions de confort qui correspondent à ceux qui le pratiquent.

Vous avez parlé un peu imprudemment de multiplication de la construction des mosquées, c'est l'inverse que nous faisons là puisqu'il y a deux grandes mosquées à Villeurbanne qui s'agrandissent toutes les deux en ce moment. Préférez-vous que l'exercice du culte musulman s'exerce dans des caves, dans des lieux improbables, des anciens garages ? Ne pas permettre à la religion de s'exercer dans des conditions dignes et dans le cadre de la République, c'est à cela que cela conduit, mais sans doute cela vous satisferait-il davantage !

Je voudrais rappeler quand même, pour être dans des conditions un peu pratiques qui relèvent de l'histoire de notre ville, que nous avons deux « grandes » mosquées (en général, ce n'est pas ce que l'on qualifie de grande mosquée dans le paysage national) :

- La mosquée Errahma que vous avez qualifiée bien imprudemment de mosquée salafiste. Je ne sais pas ce qui vous permet de dire cela sinon votre propre affabulation. En tout cas, c'est totalement faux.
- La mosquée Othmane dont il est question aujourd'hui, rue Octavie dont, à travers cette délibération, nous allons permettre l'agrandissement.

Ces mosquées ont au moins une origine commune : elles ont démarré toutes les deux dans des garages. Vous préféreriez sans doute qu'elles continuent dans des garages parce que c'est ce qu'il y a derrière votre intervention. Or, toutes les deux sont dans une phase d'agrandissement.

Pour la mosquée de Songieu, nous n'avons pas ici à voter de délibération puisqu'ils ont acheté à côté un tènement privé mais, pour la mosquée Othmane, puisque c'est un terrain public, ils avaient manifesté voici déjà quelques années la volonté de l'acheter mais les circonstances ont fait que ce n'était pas possible à ce moment-là, la Ville l'avait préempté avec un engagement moral, qui était le mien, qui était de dire que le jour où les représentants de la mosquée auraient des fonds suffisants pour le faire, nous verrions comment engager cette transaction. C'est ce qui se passe aujourd'hui.

Je voudrais rappeler aussi que la mosquée Othmane a commencé sa vie dans une chapelle qui était mise à disposition par les sœurs franciscaines du terrain des Sœurs. Il n'est pas inutile de rappeler, par rapport à des références que vous faites, comment cette mosquée a été accueillie sur le territoire de Villeurbanne. Il y avait des fidèles musulmans qui n'avaient pas de lieu et ce sont les sœurs franciscaines qui, à travers une chapelle désaffectée, leur ont permis d'exercer dans des conditions plus dignes leur culte.

Ensuite, elle s'est faite dans un ancien garage qui est le lieu sur lequel est aujourd'hui installée la mosquée qui a été construite et inaugurée en 2006, je crois.

Ensuite, pour être complet, pendant le temps de la démolition du garage et de la construction, la Ville a loué un terrain sur le terrain des Sœurs où a été installé un chapiteau qui a permis aux fidèles, pendant un an ou peut-être un peu plus, de pratiquer leur culte et les pratiques qui vont avec.

La mosquée Othmane, telle qu'elle existe aujourd'hui, a été construite et surtout inaugurée le 1^{er} avril 2006. J'étais présent à cette inauguration, je n'étais pas seul, il y avait le cardinal Barbarin et de nombreux représentants de la République, le préfet. Je ne vais pas vous lire mon discours mais quelques phrases parce qu'elles correspondent...

Monsieur Poncet, si vous m'écoutez un peu, je ne pense pas vous convaincre mais quelquefois cela mérite d'entendre ce que disent les autres plutôt que d'être enfermé dans ses propres certitudes bien éloignées de la réalité !

Je disais : « L'inauguration de ce nouvel espace cultuel permettra à toute une partie de notre population de vivre sereinement ses convictions et de les vivre comme les fidèles des autres communautés religieuses. Avec ce nouveau lieu, nous répondons encore mieux à la loi de 1905 qui favorise la liberté de conscience, la liberté des cultes et la liberté de leur exercice. Dans une ville, le maire est le garant de cette liberté, je suis heureux qu'aujourd'hui nous lui donnions vie. Cette liberté effective pour nos concitoyens musulmans répond au principe d'égalité entre les citoyens. »

Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit en 2006 et cela peut s'appliquer tout à fait aujourd'hui à la vente du terrain et à la construction de la mosquée qui sera faite dessus.

Vous n'avez pas posé la question mais elle est quelquefois sous-jacente. Vous l'avez cité à deux reprises comme un membre dangereux de l'UOIF, il se trouve que M. Gaci est dans cette salle, peut-être ne l'aviez-vous pas vu. Quelquefois, vous auriez intérêt à le rencontrer et à lui demander comment il exerce son exercice dans cette mosquée. Cela permettrait d'effacer des malentendus. Vous auriez un certain nombre de choses sinon à vous faire pardonner, je conçois qu'après tout ce que vous dites, ce ne soit pas très facile pour vous mais nous croyons en l'échange jusqu'au bout.

M. Gaci n'est pas le vilain « diable » issu de l'UOIF. Cette caricature d'une mosquée fondamentaliste qui dépend de l'UOIF ne correspond pas à la réalité. J'étais invité, comme nous le sommes presque chaque année, à la rupture du jeûne pendant la période du ramadan, j'y étais avec un certain nombre de conseillers municipaux, avec d'autres représentants de la République, avec d'autres représentants des cultes, notamment les cultes catholique et protestant. Cette année, il n'y avait pas de représentant officiel de la communauté juive mais c'est arrivé quelquefois.

Cette mosquée se situe dans l'espace républicain. La caricature que vous en faites d'une mosquée fondamentaliste associée à l'UOIF - et allons-y pour les Frères Musulmans ! - ne correspond pas à la réalité. Il y a une volonté des responsables, et je pense largement des fidèles (on ne peut pas répondre individuellement de chacun) d'être dans le cadre de la République, d'en respecter les principes et les principes de la laïcité issus de la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 que M. Chabrier et moi-même devons vous rappeler.

J'ajoute, pour aller jusqu'au bout (vous ne l'avez pas dit mais c'est tellement en filigrane), que cette mosquée, et le préfet pourrait vous le confirmer, n'a jamais fait l'objet d'aucun signalement par rapport à ce qui peut être le cas d'un certain nombre de mosquées en France. Votre propos est quand même celui-là, il est d'insinuer, de dire que ce sont des fondamentalistes qui font du prosélytisme. La mosquée Othmane comme la mosquée Errahma ne font l'objet d'aucun signalement. Pas seulement les élus mais aussi les représentants de la République la fréquentent quand ils le veulent. Il y a des portes ouvertes chaque année.

Tout cela est ouvert et transparent d'une certaine manière. De même que le financement. Poser sans arrêt la question insidieusement de savoir s'ils ne seront pas financés par des puissances étrangères, on connaît la musique. Il se trouve que M. Gaci l'a rappelé lui-

même publiquement, l'achat du terrain, la construction de la précédente mosquée et la construction qui vient, qui demandera quelque temps, se font uniquement à travers la contribution des fidèles qui rapporte entre 300 000 € et 500 000 € par an.

Il faut un peu de temps pour pouvoir acheter un terrain, ce qui est le cas aujourd'hui, et pour continuer les travaux d'agrandissement de la mosquée.

Voilà ce qu'il faut dire plutôt que d'être dans des fantasmes mais cela correspond à ce qu'est votre parti. Vous nous avez adressé une tribune que j'invite chacun à lire, il y avait des phrases proprement indignes et à la limite de la diffamation. Je vous ai demandé de les enlever, ce que vous avez fait. Il y avait les muezzins, les chameaux, tout cela. Cela montre ce qu'est votre pensée profonde.

Tout cela pour dire, Monsieur Poncet, puisque vous faites appel à la République, que vous êtes bien peu laïc et bien peu républicain en dépit de ce que vous dites.

M. Stéphane PONCET.- Nous irons voir M. Gaci, effectivement.

M. LE MAIRE.- Je vais mettre au vote cette délibération sur la vente d'un terrain à l'association culturelle islamique au prix des Domaines (400 000 €).

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) -

12 – CESSION DU TERRAIN 173 RUE LÉON BLUM - FACULTÉ DE SUBSTITUTION DE L'OPÉRATEUR – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous avons déjà cédé le terrain, il s'agit de substituer l'opérateur qui n'est pas le même qu'au moment où nous avons passé la délibération.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

13 – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE DREIEICH – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe PS. Madame Reveyrand, vous voulez dire quelques mots ?

Mme Anne REVEYRAND.- Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais insister sur le travail conduit par la Ville de Villeurbanne à l'occasion de ce projet. Nous continuons à créer à Villeurbanne des parcs et des jardins, nous sommes une commune de la Métropole qui se distingue sur ce point. J'en profite pour vous inviter à l'inauguration du parc Jacob Hugentobler le 15 septembre.

Par ailleurs, sont actuellement à l'étude, et au-delà de nouvelles surfaces de parc et de jardin, 6 000 mètres carrés de toitures végétalisées et 2 000 mètres carrés de murs végétalisés que nous avons créés. Ce sont également 1 258 arbres plantés dans les trois dernières années à Villeurbanne et près de 18 000 mètres carrés d'espaces verts créés en trois ans.

Pour revenir au square Dreieich, le cours Émile-Zola a connu sa première phase de requalification sur Cusset jusqu'à la rue du Docteur Rollet. Cette requalification s'est accompagnée nécessairement d'une réflexion sur les espaces connexes. Le square Dreieich était de ceux-là.

La réflexion sur les fonctionnalités du lieu nous a conduits à penser cet espace comme une rencontre entre différentes centralités du quartier de Cusset : place Balland, église, zone commerçante, poste, etc. Une concertation conduite avec les habitants riverains nous a confortés dans cette vision.

Le réaménagement de cet espace de 1 140 mètres carrés qui décroïssonne l'espace, qui l'ouvre notamment sur l'église, permet de produire un nouveau paysage de qualité tout en favorisant la détente et le jeu pour petits. Il évolue vers une placette jardinée ouverte, éclairée la nuit.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gros-Izopet ?

Mme Myriam GROS-IZOPET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La récente vague de canicule qui a touché la France a montré de manière concrète la nécessité de s'interroger sur l'adaptation des villes au changement climatique car les experts les plus sérieux avertissent que de tels épisodes de chaleur se multiplieront, y compris dans des régions tempérées comme la nôtre.

La Ville a déjà engagé une réflexion symbolisée notamment par l'engagement par M. le Maire en 2015 auprès de l'envoyé spécial des Nations Unies pour les villes et le changement climatique.

La prise en compte de cette question prend aussi la forme d'évolutions plus modestes, certes, mais aussi plus concrètes, comme le projet d'aménagement du square Dreieich.

Par petites touches, la municipalité aère la ville, plante des arbres, renforce la place de la nature, et c'est bien l'objectif de ce projet. Ce nouveau square offrira plus d'ombre et plus de fraîcheur, mais aussi une plus grande ouverture sur la rue.

C'est notre second objectif qui s'illustre dans ce projet de réaménagement. Nous veillons à faire appartenir le square Dreieich à un système plus large d'espaces publics et de nature raisonnant à l'échelle de la ville. Ainsi, le futur square doit se penser en lien avec le réaménagement d'ampleur du cours Émile-Zola qui vise, lui aussi, à lancer les prémices de la ville de demain avec un partage plus harmonieux de l'espace public et une qualité de vie améliorée.

Nous concevons le paysage comme un lien entre les habitants, les quartiers, les différentes échelles du territoire. Ce lien entre les habitants prend forme également dans la manière de concevoir et de réfléchir au projet. Ce dernier a été largement co-construit avec les riverains et le conseil de quartier. Par exemple, en amont du projet, des membres du conseil de quartier sont allés à la rencontre des utilisateurs de ce square avec un questionnaire créé par eux pour recueillir leurs avis et leurs attentes. Il en est ressorti un point fort : la demande de conserver un espace de jeux fermé pour les tout-petits et qui sera donc réalisé.

De nombreux échanges avec les habitants ont eu lieu lors de réunions de concertation auxquelles j'ai assisté avec Anne Reveyrand. J'en profite pour dire qu'il y aura la

présentation de ce projet choisi en accord avec les référents du conseil de quartier ce mardi 4 juillet à 18 heures 30 dans la salle de l'église Saint-Julien de Cusset.

Pour conclure, cet embellissement du square Dreieich prend toute sa place dans une politique municipale ambitieuse qui vise à améliorer les parcs et jardins et à renforcer la place de la nature : parc du Rectorat, parc Chanteur, promenade de la gare, jardin des mille couleurs, les réalisations et les projets sont nombreux et implantés partout dans la ville.

Depuis 2014, ce ne sont pas moins de 17 431 mètres carrés de surfaces naturelles qui ont été plantés. À la fin du mandat, nous monterons à plus de 26 000 mètres carrés de surfaces plantées supplémentaires.

C'est aussi cela redonner toute sa place à la nature en ville pour aérer notre cité et la rendre plus agréable.

Le groupe Socialiste et apparentés votera naturellement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'UN MAIL PIÉTON JACQUES MONOD ENTRE LA RUE FRAPPAZ ET L'IMPASSE MARTIN – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Ce programme nous permettra de parcourir le balcon villeurbannais de haut en bas ou de bas en haut.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

15 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE, LYON MÉTROPOLE HABITAT ET L'ÉTAT, DE GESTION SUR DES INTERFACES - PARC JACOB HUGENTOBLER – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un petit problème de domanialité qu'il faut régler.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU TOIT DE L'ÉCOLE LÉON JOUHAUX AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- J'ai plusieurs demandes d'intervention de M. Morel, Mme Vessiller et Mme Panico. Madame Reveyrand, un mot ?

Mme Anne REVEYRAND.- Ce rapport concerne un projet de centrale photovoltaïque qui ne dépasse pas 9 kW crête, il représente 60 mètres carrés de capteurs intégrés au bâti. Ceux qui sont spécialistes sauront de quoi je parle.

Nous avons voté la faisabilité de ce projet l'an dernier, il s'agit d'une centrale photovoltaïque citoyenne, c'est-à-dire que la Ville propose une occupation temporaire du toit de l'école Léon Jouhaux pour l'installation de ces capteurs et leur exploitation.

Pour cela, l'association Toits en Transition a développé une société par actions simplifiées qui s'appelle « Un, deux, toits soleil » pour conduire le projet et l'exploiter. L'électricité sera intégralement injectée dans le réseau public de distribution d'électricité et vendue.

On a plus l'habitude de voir ce genre de projet en zone rurale mais il m'a semblé intéressant de le soutenir, convaincue que je suis que le recours aux énergies renouvelables ouvre un avenir à notre planète.

Développer les énergies renouvelables tout en faisant de la pédagogie auprès du grand public et des enfants des écoles, c'est l'objet de cette installation. Les élèves de l'école Léon Jouhaux ne seront pas les derniers à être sensibilisés. Ils ont déjà été à deux reprises école Défi Class'énergie dans les années précédentes.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Reveyrand. Je donne la parole à M. Morel.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Suite à ma question en commission, il m'a été répondu que, dans ce projet, il n'y aurait pas d'autoconsommation, c'est-à-dire de consommation locale de l'électricité produite.

C'est un mal français, lié à une politique populiste de faible coût de l'électricité. D'autres pays comme l'Allemagne ont choisi de favoriser l'autoconsommation par des mesures fiscales. Cela a abouti à de nombreuses créations d'emplois dans ces technologies en Allemagne, car les PME du photovoltaïque y sont rentables.

Là, naturellement, vous me répondez que c'est au gouvernement d'agir, soit !

Toutefois, le problème est plus fondamental en termes de consommation d'énergie. En effet, un panneau photovoltaïque sur un toit, ici une école, perd 5 % dans l'onduleur qui réalise la conversion courant continu/courant alternatif qui permet de réinjecter l'électricité dans le réseau AC. L'électricité transite alors dans le réseau de distribution qui peut perdre jusqu'à 15 % d'énergie. Enfin, quand dans une école vous utilisez un PC ou une lampe à LED, il est nécessaire d'utiliser un redresseur, pour chaque charge, souvent les blocs noirs qui transforment le courant alternatif en continu et qui perdent au passage encore environ 15 %.

Au total, et compte tenu des fluctuations de production, l'autoconsommation directement en courant continu permettrait de gagner 20 % à 30 % d'électricité. C'est ce que vient de décider l'Inde.

L'incitation à l'autoconsommation peut avoir des vertus importantes en termes de réduction de consommation et donc, elle doit avoir des vertus pédagogiques que pourrait favoriser la municipalité.

Pour finir, je prends le prétexte d'une intervention sur l'école pour m'étonner d'avoir appris par la presse que Villeurbanne maintiendrait les rythmes scolaires tels quels. Au minimum, un débat au Conseil Municipal sur un premier bilan d'une réforme contestée jusqu'au niveau du gouvernement aurait été fort utile.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Ne dites pas que vous prenez prétexte, vous le faites chaque fois pour parler d'autre chose, ce que vous avez fait à la fin de votre intervention.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

« Un, deux toits soleil », voilà un joli nom pour un joli projet : une centrale solaire urbaine citoyenne !

Nous sommes en effet ravis de voter la convention entre la Ville et la société qui va installer des toits solaires citoyens sur une dizaine de bâtiments publics de la métropole dans un dispositif original et maintenant éprouvé : c'est une première à Villeurbanne, mais cela existe ailleurs dans des communes rurales, notamment en Rhône-Alpes.

Des citoyens, qui veulent être acteurs de la transition énergétique, se constituent en SAS et investissent dans une installation photovoltaïque sur un toit public – ici celui de l'école Léon Jouhaux - dans le cadre d'une convention signée avec la collectivité pour 25 ans ; l'électricité ainsi produite est revendue à un fournisseur d'énergie à un tarif fixé, pas nécessairement EDF, cela peut être Enercoop (ce sera sans doute le choix de la SAS, pour rester dans le 100 % renouvelable), les recettes obtenues permettent de rembourser l'emprunt bancaire souscrit par la société pendant dix ans. Le taux de rentabilité est estimé à 3 %.

Les bénéfices générés par les 25 ans d'exploitation sont alors affectés selon le choix des citoyens sociétaires : soit réinvestis dans d'autres installations, soit fléchés sur des actions de sensibilisation, soit redistribués aux sociétaires.

Ce projet ne coûte donc rien à la commune puisque l'investissement est citoyen. Une dizaine de communes de l'agglomération ainsi que la Métropole ont accepté de mettre un toit de bâtiment public à disposition pour ce projet. Ce fut une démarche de longue haleine pour obtenir l'accord des différentes collectivités : le temps des administrations est un peu plus long que celui des citoyens, mais les conventions sont maintenant là et gageons que, pour les prochaines installations, une fois les premiers bilans établis, chacun aura à cœur d'avancer plus rapidement.

Il y a près de vingt ans, la Ville avait financé l'installation d'un toit photovoltaïque sur l'école Château-Gaillard : c'était un projet du conseil de quartier Buers/Croix Luizet, avec l'objectif de mener des actions de sensibilisation des élèves sur les énergies renouvelables, ce qui a été fait quelques années puis cela s'est étioilé.

Le projet d'aujourd'hui a des similitudes mais aussi des spécificités par sa dimension citoyenne. L'objectif de sensibilisation des jeunes générations est toujours là ; les actions seront menées par l'association Toits en Transition, celles-ci sont en cours de définition et s'inscriront dans la durée. D'autant que sur l'école Jouhaux, l'équipe enseignante est motivée par le sujet de l'énergie. L'école a d'ailleurs participé au défi École à Énergie Positive.

Souhaitons que l'installation, avec son côté démonstrateur, permette aussi de faire de l'éducation populaire sur l'énergie auprès de publics autres que scolaires (adultes,

conseils de quartier, centres sociaux...). Mais en plus de la dimension sensibilisation/éducation, il y a celle de l'implication citoyenne, et notamment financière : cela répond ainsi à l'objectif de plus en plus prégnant chez nos concitoyens de financer sur leurs fonds propres, même pour des sommes peu élevées, des projets locaux, solidaires ou de développement durable, et de donner ainsi du sens à l'utilisation de leur argent.

Là, ils peuvent le faire à la hauteur de leurs moyens (l'action est à 50 €) mais surtout dans une forme collective et mutualisée, alors qu'ils ne pourraient pas forcément financer une centrale solaire individuellement sur le toit de leur immeuble ou de leur maison (pour des raisons financières ou techniques ou urbanistiques). Ainsi, des citoyens en ville deviennent acteurs de la production d'énergie renouvelable et, en ce sens, ils contribuent au bien commun et à la lutte contre le changement climatique.

Enfin, à travers le développement des centrales photovoltaïques, il est intéressant de poser la question énergétique dans sa globalité : quelles énergies en France d'ici 2050 ? Rappelons que dans des rapports récents, l'ADEME et l'institut Négawatt montrent qu'un scénario 100 % renouvelable d'ici 2050 est possible en France ! Pour cela, il faut conjuguer développement massif des économies d'énergie (isolation des logements et de bâtiments, modes de transport économes...), efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables. C'est possible et ce n'est pas plus cher que de prolonger de dix ans les centrales nucléaires d'il y a quarante ans ou de construire un EPR à la fiabilité discutable, aux délais qui ne cessent de dérapier et surtout au prix qui a triplé en dix ans !

Vous l'aurez compris, nous voterons très favorablement pour cette délibération !

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Merci Madame Vessiller. Madame Panico ?

Mme Virginie PANICO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une simple explication de vote pour un rapport qui obtiendra, je l'espère, l'assentiment de tous les groupes de notre assemblée. De Georges Pompidou qui créa le ministère de l'Environnement au discours de Jacques Chirac à Johannesburg et au Grenelle de l'environnement de Nicolas Sarkozy, nous avons toujours défendu une écologie intelligente. Cependant, nous nous étonnons du flou sur les actions pédagogiques prévues par l'association Toits en Transition.

Nous aurions pu nous attendre à obtenir un certain nombre d'opérations pédagogiques dans les écoles villeurbannaises en contrepartie d'un très faible loyer annuel et alors que la société « Un, deux, toits soleil » percevra les revenus issus de la revente d'électricité. Mais rien !

Installée sur le toit du groupe scolaire Léon Jouhaux, il serait dommage voire paradoxale que les élèves de nos écoles soient oubliés par cette association. Une bien triste compensation pour un projet qui aurait pu rayonner dans la ville et susciter des dispositifs complémentaires.

Notre groupe votera ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Reveyrand, voulez-vous répondre à certaines questions ?

Mme Anne REVEYRAND.- Effectivement, plus les prix d'électricité sont élevés, plus il est intéressant pour un bâtiment de produire lui-même son électricité à consommer plutôt que de l'acheter à un fournisseur extérieur.

La perte d'énergie dont vous parlez est bien connue. Tout le monde l'a constatée, en tout cas tous ceux qui sont des spécialistes de l'énergie photovoltaïque.

La question de l'autoconsommation ne se pose pas sur cette installation puisque nous avons fait le choix de la confier à une structure externe. Cela ne serait pas de l'autoconsommation puisqu'il se trouve que l'école appartient à la Ville et que l'installation appartient à la société par action simplifiée « Un, deux, toits soleil ». La question ne se pose pas sur ce plan.

Elle ne se pose pas non plus parce qu'aujourd'hui, si on ne développe pas d'énergie photovoltaïque en autoconsommation sur les toits de la ville de Villeurbanne, c'est parce que notre propre patrimoine est à 50 % constitué d'établissements scolaires et que les établissements scolaires sont fermés l'été, au moment où on a la plus grosse production puisqu'on sait bien que c'est la lumière qui apporte l'énergie photovoltaïque.

Ce n'est pas le choix que nous avons fait. En revanche, je remercie les services qui ont fait un travail intéressant sur l'autoconsommation sur le toit de l'équipement Centre mémoires et société, le Rize, pour climatiser les archives municipales. Nous avons des documents très anciens, notamment des cartes que nous sommes obligés de maintenir au frais.

Cette consommation aujourd'hui est celle du réseau électrique. Nous avons fait le choix d'installer un équipement photovoltaïque sur le toit du Rize d'ici l'automne, 135 mètres carrés de capteurs qui représentent 29,7 kW crête qui seront consommés sur ce site. C'est quatre fois ce qui est produit sur le toit de l'école Léon Jouhaux. C'est une réponse sur la saisonnalité.

Sur le fait que les villes qui ont été sollicitées par Toits en Transition ont été pour certaines très longues à répondre, nous avons été très rapides dans notre réponse puisque nous avons été les premiers à répondre positivement, avant même la Métropole. Nous avons été très réactifs, également sur tous les documents à établir et un peu modèle pour les autres collectivités.

Pour parler de l'école Château-Gaillard, je pense que la période n'est plus la même aujourd'hui. Nous avons affaire ici à une structure qui a une gouvernance démocratique et qui est intéressante, avec, Mme Vessiller le soulignait, un accès facile pour les habitants à l'action puisqu'elle est fixée à 5 €.

Quant à la remarque de Mme Panico sur la sensibilisation des publics, j'en ai parlé dans mon préambule. Il est bien évident que cette action sera accompagnée d'une action de sensibilisation sur laquelle nous sommes en train de travailler avec l'association Toits en Transition. C'est une vraie volonté de la Ville, il n'y a pas de souci à se faire sur cette question, au-delà des travaux conduits habituellement sur l'amélioration thermique de nos

bâtiments mais aussi l'amélioration électrique dans le cadre de notre Plan Climat Air Énergie territorial qui vous sera proposé prochainement.

Cette installation répond à la volonté de la ville de Villeurbanne de montrer l'exemple si ce n'est d'être exemplaire. Elle favorise aussi l'appropriation par les habitants d'une fourniture d'énergie par les énergies renouvelables, et donc l'action envers les écoles est importante. Elle contribue également aux objectifs du 3X20 du protocole de Kyoto de 20 % d'énergie dans le bilan énergétique.

M. LE MAIRE.- Merci. Un mot, Monsieur Berthilier, pour donner quelques informations à M. Morel ?

M. Damien BERTHILIER.- Concernant non pas les panneaux photovoltaïques mais la réforme des rythmes scolaires, d'abord sur la forme et ensuite sur le fond, rapidement parce que ce n'est pas le sujet du soir.

Sur la forme, nous sommes quand même dans un État de droit. Ce ne sont pas les annonces électorales qui font un acte juridique et c'est simplement le décret du 27 juin dernier qui a ouvert une possibilité aux villes qui le souhaitaient de revenir sur les rythmes. C'est très récent, ce qui fait que la plupart des villes n'envisagent pas de changer pour la rentrée prochaine. On n'imaginerait pas, a fortiori dans une grande ville, de pouvoir opérer ce changement.

Ensuite, ce n'est pas aux villes à qui cela ne pose pas de problème d'être à 4 jours et demi de se manifester, c'est à celles qui en auraient peut-être envie, sous condition en plus qu'il y ait un vote des conseils d'école.

L'organisation a été mise en place en 2014, c'est quand même récent, le ministre a bien rappelé le fait qu'il n'y avait pas de volonté de pousser spécialement les villes, ce qui a été confirmé par l'inspecteur d'académie qui valide tout à fait le fait que les 5 matinées sont bénéfiques aux enfants.

Sur le fond, ce qui a été mis en place en 2014 ne vient pas de nulle part. C'était le constat d'études internationales qui montraient les difficultés du système scolaire français, ses grandes inégalités surtout, mais également la comparaison internationale. Vous êtes un scientifique, Monsieur Morel, vous serez sensible à ces chiffres. De plus, comme le dit mon collègue M. Kabalo, vous êtes un grand voyageur.

Si on compare avec la moyenne des pays de l'OCDE, avant la réforme de la semaine de 4 jours et demi, nous étions à 144 jours par an de classe sur une année de 365 jours, quand la moyenne de l'OCDE était plutôt entre 181 et 200 jours travaillés, avec le maximum de nombre d'heures d'enseignement. Ce qui fait que l'on comprime les heures d'enseignement dans des journées à rallonge (6 heures d'enseignement). Les scientifiques qui ont travaillé sur le sujet, les chronobiologistes notamment, ont pu noter que la dernière heure était inefficace et que 5 matinées, c'était beaucoup plus efficace pour les apprentissages. Ce sont surtout les élèves les plus en difficulté qui en bénéficient.

C'est quelque chose qui est peut-être un acquis à Villeurbanne, mais il est important de le rappeler, cette nouvelle organisation a permis de mettre en place des vraies activités le soir. On ne peut pas proposer des activités périscolaires à des enfants qui ont fait 6 heures d'enseignement dont 3 heures l'après-midi.

Il faut repartir de là et, d'ailleurs, le ministre actuel qui était à l'époque directeur général de l'enseignement scolaire disait : « *Nous étions à 4 jours parce que c'est le monde des adultes qui s'est entendu sur le monde des enfants* » et, à cette époque, en 2010-2011, il y avait plutôt un consensus global politique pour dire qu'il fallait changer cet état de fait.

Ce que nous avons indiqué avec M. le Maire aux représentants des parents d'élèves, aux directeurs d'école, et c'est valable pour tout le monde ce soir, c'est que nous allons réaliser au cours de l'année qui vient une évaluation plus précise incluant vraiment l'Éducation nationale. Il y a besoin de temps pour évaluer les choses (trois ans, c'est très court), pour évaluer les effets d'une réforme de cette ampleur parce qu'elle met du temps à se mettre en place.

Je tiens vraiment à ce qu'on n'évalue pas simplement la question du périscolaire indépendamment des temps scolaires, parce que les temps éducatifs sont globaux. Si on veut vraiment évaluer les choses, il faut le faire avec l'Éducation nationale, avec les enseignants eux-mêmes et surtout les enfants parce que souvent on fait parler des adultes avec le confort peut-être des uns et des autres et, si on faisait un sondage dans Villeurbanne, une moitié préférerait une organisation, l'autre moitié une autre.

Comme nous ne souhaitons pas être dans un débat de comptoir mais dans une vraie discussion évaluée, scientifique et qualitative, nous le ferons sérieusement et nous prendrons le temps. S'il y avait besoin de faire des aménagements, nous les ferions mais, aujourd'hui, rien n'établit que la semaine de 4 jours serait autre chose qu'un retour en arrière vraiment historique, anachronique et incompréhensible, alors que nous sommes en train d'avoir tous les bénéfices de cette semaine de 5 jours.

Nous serons vigilants au fait que ce qui est sous-tendu par ce nouveau décret ne soit pas un désengagement de l'État qui serait un très mauvais coup porté aux centaines de milliers d'enfants qui bénéficient aujourd'hui d'activités alors qu'ils n'en bénéficiaient pas par le passé.

M. LE MAIRE.- M. Morel aura au moins réussi à faire que le débat soit ouvert même s'il a été un échange et surtout une explication de M. Berthilier. De cela, nous pouvons finalement vous remercier.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

17 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) ALSTOM : ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN SQUARE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PUP AVEC LA SOCIÉTÉ SCI VILLEURBANNE 130 BLUM – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) GERVAIS-BUSSIÈRE - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PUP : MODALITÉS DE VERSEMENT DES

PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ VINCI IMMOBILIER RÉSIDENTIEL ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

19 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) GERVAIS-BUSSIÈRE - ACQUISITION PAR LA VILLE DES TERRAINS D'ASSIETTE DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS (PEP) DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ KAUFMAN ET BROAD – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

20 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) GERVAIS-BUSSIÈRE - ACQUISITION PAR LA VILLE DES TERRAINS D'ASSIETTE DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS (PEP) DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ VINCI IMMOBILIER RÉSIDENTIEL – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

21 – APPROBATION PAR LA VILLE DE VILLEURBANNE DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA) – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Nous approuvons l'augmentation du capital mais nous n'y participons pas. C'est un peu formel.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

22 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 9 abstentions) –

23 – CONVENTION ORGANISANT LES MODALITÉS PRATIQUES DU TRANSFERT DE LA GESTION DES PACTES CIVILS DE SOLIDARITÉ (PACS) – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

24 – CRÉATION D'UNE TARIFICATION SPÉCIFIQUE DE STATIONNEMENT POUR LES VÉHICULES AFFECTÉS À UNE ACTIVITÉ D'AUTOPARTAGE EN TRACE DIRECTE SANS STATION – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- C'est un peu technique. Nous aurons des interventions d'une à deux minutes pour cinq groupes. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération vise à favoriser l'autopartage comme nous le faisons aux côtés de l'autorité organisatrice de la mobilité, c'est-à-dire la Métropole, depuis plusieurs années, ce qui nous a amenés à avoir aujourd'hui deux services d'autopartage disponibles sur la commune.

Le premier, LPA Citiz, est un service d'autopartage à base de stations : on récupère un véhicule dans une station et on le ramène dans une autre station. Nous en avons trois sur Villeurbanne dans le parc Hôtel de Ville et deux sur voirie place des Maisons-Neuves et place Charles-Hernu. Ce service existe depuis des années et fonctionne plutôt bien pour des locations de moyenne durée.

Je rappelle simplement que le service d'autopartage a pour vocation d'éviter aux Villeurbannais de posséder un véhicule en propre, ce que font les deux tiers des utilisateurs de l'autopartage, et surtout de rationaliser l'occupation de l'espace public par ces véhicules puisqu'on estime qu'un véhicule d'autopartage divise par 6 le nombre de places de stationnement utilisées.

Le deuxième service d'autopartage qui existe sur Villeurbanne depuis 2013 et pour lequel la Ville de Villeurbanne avait exprimé une forte demande auprès de la Métropole est le système Bluely qui est un système d'autopartage de véhicules électriques, là aussi sur des stations puisqu'il faut pouvoir recharger les véhicules électriques.

Aujourd'hui, se développe un nouveau type d'autopartage de véhicules en trace directe sans station : on a la capacité via Internet ou un smartphone de repérer un véhicule n'importe où sur la voirie disponible, de le réserver, de l'utiliser et de le redéposer là où l'on souhaite sur la voirie.

La voirie étant composée à la fois de stationnements gratuits et payants, il convenait de prévoir l'occupation du stationnement payant pour ces véhicules. C'est bien l'objet de cette délibération qui fixe à 150 € par an et par véhicule l'occupation du stationnement payant et du stationnement en zone bleue pour ces véhicules afin de faciliter leur utilisation par les usagers.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous approuvons la proposition de la municipalité. C'est toutefois l'occasion de rappeler que le véhicule autonome arrivera massivement dans les métropoles modernes du monde. Cela nécessitera des changements importants, notamment en diminuant le besoin en

stationnement et en augmentant le besoin en places de voirie. Mais, il faudrait être une métropole particulièrement perspicace pour planifier cela et éviter de déconstruire dans dix ans ce que la Métropole fait pour réduire les places de voirie.

Un jour, toutefois, il faudra bien aussi faire le bilan de la politique de circulation à Lyon par rapport à d'autres métropoles dans le monde qui auront mieux réussi en termes de mobilité économe en énergie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de votre concision.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous proposez au travers de ce rapport de vous autoriser à mettre en place une tarification spécifique de stationnement pour les véhicules en autopartage en trace directe sans station.

Le groupe Les Républicains, bien entendu sensible à tous les dispositifs qui permettent de limiter les gaz à effet de serre et donc réduire la pollution que nos concitoyens subissent de plus en plus, votera favorablement ce rapport même si certains points sont insuffisants.

Il n'est ici pas nécessaire de rappeler les derniers épisodes de pollution qui ont touché toute notre agglomération.

Monsieur le Maire, nous ne pouvons, par exemple, que nous étonner de voir le dispositif métropolitain d'autopartage limité aux villes centres de Lyon et Villeurbanne, tout comme le dispositif Velo'V. La pollution, Monsieur le Maire, c'est comme le nuage de Tchernobyl, cela se déplace partout. Un dispositif mis en place sur toute l'agglomération aurait rempli l'intégralité de ses fonctions telles que définies dans l'attendu du rapport, à savoir la mise en application des dispositions de la loi Grenelle II.

Deuxième point, Monsieur le Maire, mais je ne doute pas que très prochainement vous en discuterez avec le nouveau président de la Métropole dans le cadre de discussions apaisées, c'est la faible concurrence qui existe sur ce secteur dans notre Métropole : 3 opérateurs pour les deux villes centres, c'est faible, trop faible.

Certes, il ne faut pas tomber dans l'ubérisation en permettant à des acteurs peu scrupuleux de rentrer dans la danse, mais 100 véhicules attendus pour 650 000 habitants, est-ce bien là un dispositif optimal ?

Enfin, je note, Monsieur le Maire, et avec plaisir, que vous vous êtes rangé une fois encore derrière nos propositions de mise en place d'un tarif spécifique pour les professionnels de santé. Vous les avez même dépassées – et je vous en félicite - en rendant ce stationnement gratuit pour 1 heure 30 à compter du 1^{er} janvier 2018.

En résumé, même si la démarche mise en place est vertueuse, nous la jugeons, Monsieur le Maire, bien insuffisante pour faire face aux enjeux de demain.

Il est plus facile pour vous de limiter la circulation automobile et l'usage des véhicules personnels par la restriction des voies de circulation que de mettre en place un dispositif qui atteindra des objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Comme indiqué au début de mon intervention, nous voterons ce rapport.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous n'avions pas été frappés, Monsieur Martin, par le fait qu'en donnant la gratuité pendant une heure et demie aux médecins effectuant des visites, c'était d'abord pour répondre à votre proposition. Personnellement, je n'en avais aucun souvenir mais sans doute ai-je été insuffisamment attentif.

C'est plutôt dans le cadre d'un dialogue avec les médecins que nous avons été amenés à formuler cette proposition, reconnaissez-le. Je ne veux pas vous minorer à l'excès mais accordez-nous le fait que, comme je ne m'en souvenais pas, M. Vullierme et Mme Thouvenot non plus, ce n'est pas pour cela que nous l'avons fait, mais tant mieux si cela rencontre votre approbation.

Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes favorables aux différentes solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle. Le dispositif d'autopartage en trace directe sans station permet de prendre et de poser la voiture en autopartage dans la rue, au plus près de là où l'on est, que ce soit au départ ou à l'arrivée, sans la contrainte de la rendre dans un parking Lyon Parc Auto.

Ce système, qui fonctionnera sur Lyon et Villeurbanne, est ainsi plus souple que le système classique d'autopartage installé depuis de nombreuses années à Villeurbanne. Mais il convient de veiller à ce que cette souplesse d'utilisation ne conduise pas à recourir plus à la voiture alors que, sans cela, le déplacement pourrait se faire en transport en commun ou à vélo.

C'est pourquoi nous souhaitons une évaluation régulière du dispositif, avec un compte rendu en commission chaque année, au moment du vote des tarifs de stationnement, et cela afin d'apprécier quels sont les utilisateurs, pour quels motifs de déplacement, et comment étaient effectués les déplacements auparavant...

Nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. Madame Morel pour le groupe FN ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La suppression des voitures sur voirie, c'est bien, cela fait d'ailleurs l'affaire des parkings qui n'ont jamais autant été remplis.

Il s'agit donc d'organiser la gestion rentable ou pas de ce type particulier de stationnement. Finalement, l'autopartage en trace directe n'échappe pas à cette règle intraitable : rouler, payer, stationner, payer.

D'ailleurs, la rentabilité de ces véhicules collectifs ne pourra être démontrée que dans quelques années, à supposer que cela intéresse la collectivité. J'ai cru le comprendre de cette manière.

Nous voterons cette délibération dans l'air du temps mais notre réticence est plutôt dirigée sur le choix de l'opérateur non connu à ce jour. Le monopole agressif de Lyon Parc Auto qui se met sur les rangs, évidemment, a de quoi donner le tournis du plus grand projet au plus petit. Son président n'hésite pas à dire publiquement qu'il ne peut y avoir sur la place de Lyon qu'un opérateur possible, avec le soutien de Gérard Collomb. C'est écrit dans la presse. C'est Lyon Parc Auto qui rafle plus de 70 % des marchés métropolitains.

Nous disons que cette façon autoritaire de voir la distribution des marchés est malsaine à bien des égards que je me garderai de commenter. Il faut dire aussi que les enjeux politiques dépassent la fiction.

Il est important que notre groupe exprime ses réserves sur ce type de gestion.

En revanche, sur le stationnement généralisé, nous appuyons votre décision, contrairement à Gérard Collomb, de soutenir les professionnels médicaux et les services à domicile qui sont exemptés de ces droits de stationnement à Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Merlin pour le groupe Radical, Génération Écologie, Citoyen ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le maire, mes chers collègues,

La délibération qui nous est soumise aujourd'hui porte donc sur la création d'une tarification spécifique de stationnement pour les véhicules affectés à une activité d'autopartage en trace directe sans station.

Pour le premier service, l'utilisateur abonné devait prendre et ramener le véhicule sur le même emplacement. Là, il s'agit, en parallèle, de mettre en place de nouveaux services d'autopartage dit en trace directe sans station.

On constate une diminution de près de deux tiers du parc automobile parmi les usagers de l'autopartage. L'autopartage permet donc une réduction de l'utilisation de la voiture en ville. C'est un vrai tour de force quand on connaît tout l'imaginaire qui est attaché à la voiture. Elle connaît un vif succès et, dans cette affaire, on dissocie l'usage de la propriété. Plutôt qu'une voiture personnelle qui reste l'essentiel de son temps à l'arrêt, l'utilisateur d'un service d'autopartage dispose d'une voiture qu'il ne paie que pour son utilisation. Le reste du temps, la voiture est utilisée par d'autres personnes car le mot d'ordre est que tout doit être mis en œuvre pour réduire la place de la voiture en ville.

C'est un rééquilibrage. La modernité est là. Cet outil autopartage (d'ailleurs quel beau mot que celui de partage) n'est qu'une partie des instruments utilisés et il va dans le bon sens. Pendant longtemps, on a bâti des villes pour l'usage exclusif de la voiture

personnelle, maintenant, ce n'est plus le cas. C'est le piéton qui amène de l'animation dans notre cité et il est l'utilisateur le plus faible, tout doit être fait pour le protéger. D'ailleurs, *Le Progrès* d'aujourd'hui titre en une : « *Demain, une ville pour les piétons* ».

Grâce au courage et à la volonté politique de notre municipalité, des améliorations significatives ont eu lieu comme le cours Émile-Zola ou l'avenue Saint-Exupéry où l'espace public est mieux partagé entre piétons, vélos et transports en commun, et, comme l'a rappelé M. le Maire dans son éditorial de *Viva*, 14 % d'utilisation en moins de la voiture sur les dix dernières années. Interrogez les riverains de ces deux artères, vous ne trouverez personne qui vous dira : « Remettez comme c'était avant »

Il faut continuer. Ces aménagements urbains serviront de référence.

Avec le rééquilibrage de l'espace urbain au profit d'autres mobilités, la marche par exemple, le développement des modes de transport doux (Velo'V), les transports en commun, les PDE, les PDA et maintenant l'autopartage dans une version encore plus attractive, les choses vont dans le bon sens pour une approche pragmatique et raisonnée de la place de la voiture dans notre ville.

Nous approuverons la délibération qui nous est présentée.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire,

Je vais commencer par reprendre la proposition que faisait M. Gluck sur l'évaluation des politiques d'autopartage, celle-ci et les deux autres en vigueur sur Villeurbanne et pour lesquelles, d'ores et déjà, tous les ans, un bilan est effectué soit par le groupe Bolloré pour Bluely soit par LPA pour Citiz. Nous l'aurons également demain pour le service YEA qui sera mis en œuvre par LPA. Cela peut être quelque chose à envisager que d'avoir en commission du Développement Urbain et du Cadre de Vie la présentation du bilan une fois par an. C'est tout à fait envisageable et nous pourrions nous y atteler.

Sur les autres interventions, nous nous félicitons avec Mme Thouvenot, puisque nous y avons travaillé de concert avec tous les ordres de médecins, d'infirmiers, toutes les organisations professionnelles médicales, d'arriver au terme d'une vraie concertation au dispositif qui sera voté dans un prochain Conseil Municipal pour permettre aux médecins et aux professionnels de santé d'œuvrer à domicile sur notre commune. J'espère que vous le voterez tous à l'unanimité quand cela viendra au prochain Conseil Municipal.

Pour revenir à l'autopartage, nous n'avons que trois opérateurs, comme le dit M. Martin trouvant que c'est un peu faible, et seulement 100 voitures ; il ne faut pas oublier qu'il y a là des opérateurs économiques qui doivent aussi tester la rentabilité de ce service avant de pouvoir le démultiplier. C'est ce qui a été fait avec Bluely, je n'ai plus en mémoire le nombre de véhicules mis dans la première phase en 2013, dans la deuxième en 2014 et dans la troisième à venir pour l'année prochaine.

C'est bien que l'opérateur puisse tester et monter en puissance au travers de ce type de dispositif, et c'est d'ores et déjà ce que prévoit LPA puisque 100 véhicules doivent arriver sur la voirie en septembre pour Lyon et Villeurbanne, et il a déjà provisionné une cinquantaine de véhicules supplémentaires pour 2018 si le service va à la rencontre de ses usagers, ce dont je ne doute pas un seul instant puisqu'il est certain, compte tenu des

progressions qu'il a pu y avoir sur les deux autres services d'autopartage, année après année, qu'il y a un besoin et une attente des Villeurbannais.

Sur le reste, on n'était pas forcément en attente de réponse.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

25 – TARIFICATION ET RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES SALLES ASSOCIATIVES – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 – TARIFICATION APPLIQUÉE AUX LOCATIONS DE CHALET POUR LE VILLAGE ARTISANAL ORGANISÉ EN DÉCEMBRE 2017 – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

27 – CONVENTION ET TARIFICATION DES PRESTATIONS REPAS ET GOÛTERS À DESTINATION DES PERSONNES MORALES SUSCEPTIBLES DE FAIRE APPEL À LA CUISINE CENTRALE – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Morel. Mme Sultan n'est pas là mais, Monsieur Morel, vous avez la parole.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons bien noté la démarche d'ajustement des prix des repas et goûters revalorisés sur la base de la hausse des prix constatée par l'INSEE, mais dans une société ou une institution bien gérée, on se doit aussi de connaître le coût réel des prestations réalisées, ici par la cuisine centrale.

Nous espérons donc que vous voudrez bien nous répondre sur ce point.

M. LE MAIRE.- M. Berthilier peut-il le faire ?

M. Damien BERTHILIER.- Pas sur ces repas-là parce que ce sont des repas spécifiques mais je peux vous dire que les coûts de production des repas en général de la cuisine centrale avoisinent les tarifs ainsi indiqués.

Il ne s'agit pas pour la Ville de faire des bénéfices par rapport à ces prestations. L'idée est de pouvoir aider les structures collectives d'accueil de jeunes enfants à proposer des repas équilibrés, de très bonne qualité, puisque ce sont les mêmes que les repas des crèches municipales, pas les mêmes préparations mais en tout cas avec les mêmes

produits que les restaurants scolaires de Villeurbanne. Nous ne sommes pas dans une logique de survalorisation des prix.

S'agissant de l'évolution par rapport à l'indice de consommation, nous avons procédé de la même façon pour la restauration scolaire, nous pratiquons une augmentation qui est aussi celle de l'augmentation du coût des denrées. De plus, il arrive parfois que les prix des fruits et légumes augmentent bien au-delà, en fonction des saisons, de ce que l'on peut constater sur l'ensemble des biens de consommation mais, en même temps, il faut bien prendre un indice qui soit équilibré.

D'ailleurs, ce que nous tarifons aux familles pour la restauration scolaire est bien inférieur au coût global puisqu'il ne faut pas simplement compter le coût de production mais aussi le coût de livraison, le coût de service et d'encadrement quand on est dans des structures municipales.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Berthilier.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TNP « GRAND THÉÂTRE » « PETIT THÉÂTRE JEAN BOUISE » ET « ATELIERS DE CONSTRUCTION DE DÉCORS » – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ - PROGRAMMATION 2017 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) -

30 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) -

31 – AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE CENTRE CULTUREL ŒCUMÉNIQUE (CONVENTION COLLECTIVE) JEAN-PIERRE LACHAIZE – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) -

32 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- M. Devinaz est allé écouter l'intervention du président de la République au congrès. Comme c'est son premier congrès, nous pouvons considérer qu'il était important pour lui d'aller à Versailles. Je le conçois.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

33 – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION À L'ASSOCIATION VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION (VHA) – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de Mme Haziza pour le groupe Les Républicains.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une intervention extrêmement rapide. Nous souhaitons profiter de cette délibération pour féliciter le VHA pour sa superbe saison. Ils nous ont fait vibrer match après match pour atteindre la montée en N1. Nous leur souhaitons une saison prochaine aussi fructueuse que la précédente ainsi que tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle aventure en N1.

Nous voterons bien évidemment cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous nous associons à ces vœux que nous partageons.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

34 – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE VILLEURBANNE BASKET FÉMININ (ASVBF) – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

35 – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ASTROBALLE À LA SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE (SASP) ASVEL BASKET – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

**36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES –
M. Gilbert-Luc DEVINAZ**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

37 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) POUR LE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Morel et de Mme Morel. Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Monsieur le Maire,

Il s'agit d'une délibération récurrente depuis plusieurs années.

En effet, dans le cadre de la politique de soutien au commerce et à l'artisanat, la Ville s'est engagée depuis 2012 dans une démarche de management de centre-ville. Aujourd'hui, à travers cette délibération, il s'agit d'attribuer une subvention de 15 000 € à la SVU, la structure porteuse du management de centre-ville, pour la réalisation du programme d'action 2017.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je crois que le rapport 2016 a été joint à la délibération.

Mme Natalie PERRET.- Effectivement, le rapport d'activité 2016 est joint.

M. LE MAIRE.- Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La subvention à la SVU semble contribuer à l'animation commerciale du centre-ville à travers la structure Destination Gratte-Ciel. Cela n'est toutefois pas suffisant pour rendre notre centre-ville suffisamment attrayant pour y sortir notamment le week-end, et Villeurbanne reste toujours dans l'ombre de Lyon.

Le manque d'attractivité semble clair avec, notamment, des fermetures récentes ou annoncées de lieux qui avaient toutefois prouvé une renommée certaine : les restaurants brasseries 33 TNP, la Brunoise, la Cité des Antiquaires.

Pour rechercher cette attractivité, il faut la vouloir et la défendre. Je me rappelle, lors d'une visite à Angers, voici quelques années, avoir été surpris, en sortant de la gare, par un affichage publicitaire à l'attention des entrepreneurs et commerçants : « Venez vous installer à Angers » et il s'ensuivait une liste d'atouts de la cité d'Angers.

Angers est une ville de taille comparable à Villeurbanne. Malheureusement, à Villeurbanne, cette démarche est au minimum invisible.

De plus, le centre-ville, les Gratte-Ciel, n'est pas le quartier le plus à plaindre. Certains quartiers périphériques sont carrément délaissés. Récemment, je tractais place de la Paix dans le quartier des Brosses, un passant me racontait que ce quartier avait une vraie vie,

avant, avec une place remplie de forains les jours de marché, mais c'était avant, quand une vraie mixité permettait aux commerçants de faire leurs affaires dignement.

Alors, Monsieur le Maire, quand allez-vous vous intéresser aux commerces de ces quartiers ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- On voit que cela fait peu de temps que vous vous intéressez à cela parce que, sur la place de la Paix, il y avait un gros marché. Je l'ai connu beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui mais le commerce évolue et je ne suis pas sûr que ce soit avec des pancartes à l'entrée de la ville qui diraient aux forains : « Venez vous installer sur la place de la Paix » que l'on regarnirait un tel marché.

Je réponds toujours que, pour que des commerces s'installent, il faut des clients et que c'est aussi l'une des caractéristiques, notamment du petit commerce. Des gens se plaignent mais, quand ils vont faire leurs courses dans les supermarchés, il faut les mettre devant leurs responsabilités.

Il y a des évolutions des commerces, nous nous occupons de certaines, pour d'autres, il faut aussi savoir les constater.

Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, Madame Perret, mes chers collègues,

Bien sûr, c'est une délibération habituelle mais le contenu de la convention appelle que l'on parle de cette dynamique de façon globale.

Nous avons lu attentivement cette convention, le rappel historique de Destination Gratte-Ciel et le bilan des actions 2016, nous sommes frappés par les difficultés pérennes rencontrées au-delà de ce mandat et même au-delà du précédent pour faire démarrer ce centre-ville que vous expliquez en disant que la crise économique qui perdure contrarie les efforts de la structure à attirer des financeurs privés venant se substituer aux financeurs publics. Les décennies passent et tout semble écrit durablement.

Vous y croyez peu vous-mêmes à cette dynamique : vous décidez de diminuer de moitié la subvention municipale à la SVU qui est exactement le montant du manque à gagner pour boucler la boucle cette année. Comment voulez-vous nous convaincre de la réussite marchande des Gratte-Ciel quand le budget prévisionnel 2017 sera diminué de presque 5 % quand il devrait, au contraire, exploser de plein d'ambitions nouvelles ?

Les commerçants traînent les pieds, 89 seulement d'entre eux sur les 200 du centre adhèrent et très peu d'entre eux répondent aux questionnaires sur les manifestations commerciales proposées.

Est-ce que la SVU est la bonne solution ? SVU que vous désignez comme futur opérateur des 17 000 m² pour Gratte-Ciel Nord. On se pose vraiment la question quand on sait que la CCI, dont c'est le cœur de métier, est le partenaire dévolu, la plupart du temps, dans les communes qui cherchent à relancer leur centre-ville. Aucune grande enseigne locomotive ne veut venir s'installer aux Gratte-Ciel, pourquoi ? C'est un vrai problème. Le statut de pôle commercial majeur sur l'agglomération, Madame PERRET, ce n'est pas pour demain !

Au niveau du marketing et des moyens proposés aux commerçants, vous n'êtes pas dans l'air du temps. La transition numérique est aujourd'hui un enjeu capital. C'est un levier que vous n'utilisez pas. L'adaptabilité des commerces aux nouvelles technologies est incontournable. Les vitrines numériques commerciales sont l'avenir. La participation de la Ville est indispensable, indispensable, indispensable, pour aider les commerces dans ce sens : boutique physique plus site internet. Nous vous l'avons déjà demandé.

L'animation Facebook que vous faites est complètement discrétionnaire et n'est pas tournée vers l'intérêt de chaque commerce spécifique.

Le client veut tout et tout de suite, on n'y peut rien, c'est comme ça ; l'impatience devient un marché-clé ainsi que la facilitation de la livraison du dernier kilomètre qui n'est pas inscrite dans votre démarche. Or, sans logistique, pas de commerce.

Mettre en place une plate-forme numérique participative qui permet aux habitants d'exprimer leur avis et proposer des initiatives, c'est l'évidence ; également installer une boutique à l'essai ou « boutique pilote » pour permettre à certains commerçants de confronter leur concept pour une durée provisoire à la réalité du marché, ce qui évite des créations, puis des fermetures dans la foulée de certaines boutiques, tester ses idées d'entreprise grâce à la municipalité. Ou alors, le recours facilité aux baux dérogatoires de courte durée.

En ce sens, l'habillage des vitrines vides serait une bonne chose. L'impression de déliquescence d'une rue vidée d'une partie de ses commerçants, c'est affligeant et peu incitatif. Ce diagnostic est valable pour tous les autres quartiers secondaires.

Pour le stationnement, au lieu de proposer des chèques cadeaux dans les comités d'entreprise, ce qui ne marche pas depuis longtemps, tout le monde le sait (d'ailleurs, vous les avez revus à la baisse, supprimez-les carrément !), il serait préférable de préférer la carte de fidélité collective ou « carte parking », les commerçants participent au stationnement, ce que les clients apprécient et ça marche ! Est-ce que Lyon Parc Auto joue son rôle dans cette affaire ?

Mais vous avez raison de souligner qu'il faut passer d'une animation du centre-ville à une logique d'événementiel, ce que nous avons eu l'occasion de dire à plusieurs reprises, sous le flot de vos critiques en guise de réponse.

À notre avis, vous faites aussi une erreur en croyant qu'en multipliant le nombre de commerces avec la future extension Nord, la ville gagnera ses galons de pôle commercial. Je sais que c'est facile à dire mais, dans ces conditions, il faut se donner les chances de choisir le bon opérateur et nous pensons que ce n'est pas le cas.

Vous critiquerez nos critiques, peu importe car, ce qui nous conforte dans notre opinion, c'est en partie la lecture appliquée que nous avons faite du guide du commerce de centre-ville édité par le Conseil du commerce de France et soutenu par le secrétariat d'état chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire. Les analyses et les solutions proposées relèvent souvent de l'expérimentation faite dans de multiples villes d'importance de l'Hexagone s'étant soldée par une totale réussite.

Et de savoir de quelle majorité ces villes sont dirigées, ce n'est franchement plus à la mode, ce qui compte, c'est la réussite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Vos propos sont assez affligeants Madame Morel. Cette espèce d'énumération où il y a tout dedans, tout mélangé ! Ouvrez un commerce, venez à l'association Destination Gratte-Ciel où nous étions avec Natalie Perret et vous leur donnerez la voie à suivre ! Je doute que vous soyez entendue parce que venir ici dans cette assemblée nous dire qu'il ne faut pas faire des chèques cadeaux mais autre chose, est-ce le rôle de la municipalité de faire cela ?

Des commerçants sont constitués en association. Cette association est gérée par des commerçants et présidée par un commerçant. Vous voulez que la Ville soit le soviet suprême ici, que l'on fasse des boulangeries municipales avec des tickets ?

Qu'est-ce que c'est que cette façon de faire ! Vous mélangez tout ce qui relève de l'initiative des commerçants et ce qui relève de la Ville. Excusez-moi mais si vous veniez à l'Assemblée générale de Destination Gratte-Ciel et que vous teniez ce discours, vous verriez qu'au bout de deux minutes, vous seriez sifflée. Personne ne vous suit dans ce domaine.

Ouvrez vos commerces et faites-vous entendre mais c'est vraiment nullissime, je vous le dis comme cela !

Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Je souhaitais apporter une réponse sur la diminution de la subvention cette année. Il faut rappeler le contexte du management de centre-ville.

La Ville a souhaité avoir une gestion unifiée du centre-ville qui repose sur une approche globale du développement urbain. À l'époque, quand le management de centre-ville a été créé en 2012, l'association des commerçants était quasiment inactive, c'est la Ville qui a porté le projet avec la SVU.

Aujourd'hui, le management de centre-ville regroupe la Métropole, la CCI, la CMA et les artisans. Tous ces acteurs participent au financement du management de centre-ville. Le principe même du management de centre-ville est qu'au fil du temps, les fonds publics dégraissent. Nous ne resterons pas sur un engagement constant puisqu'au fil du temps, il y a de plus en plus de commerces qui adhèrent, le fonds marketing augmente. Il est passé de 19 000 € en 2012 à 67 000 € en 2017 et on est passé de 39 à 89 adhérents. Il paraît légitime que la Ville donne moins aujourd'hui.

Pour répondre sur les autres éléments, je tenais aussi à préciser que, malgré cette baisse de subvention management de centre-ville, nous redéployons d'autres subventions sur d'autres quartiers. Notamment, nous avons réservé 5 000 € pour agir sur les quartiers Grandclément et Cusset où d'autres actions sont en cours puisque la Ville a une convention avec la CCI. Sur Grandclément, nous aidons une association de commerçants à se développer aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Merci.

Permettez-moi de dire sur le fond que les commerces approuvent l'action que nous avons menée. S'il y a une chose dont nous pouvons être fiers et que nous pouvons revendiquer, c'est bien d'avoir mis en place, avec la SVU et la Caisse des Dépôts, une société filiale de la SVU, une sorte de société d'économie mixte qui pourra acheter les fonds de commerce et ensuite assurer la gestion commerciale.

L'autre possibilité, c'était d'avoir un partenaire privé comme cela s'est fait ailleurs et il a fallu, avec la Métropole, et cela n'a pas été si facile que cela, faire reconnaître notre choix. Nous sommes fiers de ce choix parce que cela permettra sur le fond d'avoir non pas des commerces avec les Gratte-Ciel anciens, ceux qui existent aujourd'hui, et ceux qui seront demain vers le nord, Gratte-Ciel Centre, c'était un véritable enjeu d'avoir une gestion unifiée par la SVU de l'ensemble des commerces.

Si vous ne voyez pas cela, si vous persistez à dire que ce n'est pas à la SVU de le faire, cela n'empêche aucun partenariat avec la CCI qui n'a pas vocation à faire cela mais à être partenaire, et elle l'est avec nous dans cette opération.

C'est un galimatias qui mélange tout, qui fait que je ne sais pas si vous comprenez mais l'exposé que vous faites montre que votre compréhension des enjeux de ce développement n'est pas évidente.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) -

38 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE POUR L'ANNÉE 2017 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions - 1 NPPV (M. Llung) -

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'intervention de M. Soares. Madame Gachet souhaitez-vous dire un mot ?

Mme Christelle GACHET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La délibération qui vous est présentée aujourd'hui au titre de la délégation vie associative porte sur un montant global de subvention de 5 950 €. Elle concerne 5 renouvellements de subventions dites traditionnelles pour France Bénévolat, ERIS, le MRAP, la CFDT et Les anciens de l'ASVEL. Une demande concerne l'animation et la maintenance du site

collaboratif Wikilleurbanne dédié aux associations villeurbannaises que j'ai plaisir à citer chaque fois que j'en ai l'occasion parce que c'est une innovation pour les associations.

Avant d'écouter l'intervention de Mathieu Soares, je voulais profiter de cette prise de parole pour annoncer que la nouvelle biennale des associations aura lieu cette année le dimanche 10 septembre avenue Henri Barbusse et place Lazare Goujon.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Je vais peut-être déborder un peu des deux minutes si vous le permettez mais nous avons condensé nos interventions en une seule.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je tenais à intervenir particulièrement sur cette délibération assez classique pour revenir sur ces subventions récurrentes aux organisations syndicales. Je le souhaite pour deux raisons. D'abord parce que, régulièrement, on a tendance sur ce sujet à laisser s'exprimer seulement les opposants à ce soutien, et ensuite parce qu'il y a une véritable difficulté à catégoriser voire à appréhender le syndicalisme à l'échelle locale, à l'échelle de notre ville.

Parfois, on manipule ces concepts, on en vient presque à en perdre le sens et je veux répéter à l'occasion de cette intervention qu'un syndicat, ce n'est ni plus ni moins qu'un outil dont se sont dotés les salariés parce qu'ils étaient isolés et vulnérables dans leur statut d'employé.

Le syndicat, c'est cette volonté structurée, organisée, d'une dignité que l'on veut retrouver, d'un respect que l'on exige dans l'entreprise.

Nous sommes élus ici, pour la majorité d'entre nous en tout cas, parce que nous étions engagés à gauche. Nous sommes élus dans une ville populaire marquée par un passé industriel fort et dont le tissu économique est encore largement pourvoyeur d'emploi. C'est ce qui fait aujourd'hui que nous soutenons les organisations locales des syndicats.

Ici, on subventionne la CFDT mais les récentes subventions aux autres syndicats comme la CGT et FO font parfois pousser des cris à certains de nos collègues, surtout sur notre droite, et plus on va à droite, plus les cris sont forts. Je voudrais, parce que les élections sont passées, que l'on dépasse un peu la pudeur habituelle sur ces subventions parce que nous pouvons revendiquer ces soutiens comme un choix politique et ce n'est pas anodin dans cet antisindicalisme ambiant (le congrès en donnerait presque encore un nouvel exemple), ce dédagisme aux contours incertains.

Oui, mes chers collègues, ici, à Villeurbanne, nous pouvons assumer ce soutien et nous pouvons l'assumer encore plus avec les évolutions de l'entreprise. Je le dis parce que le temps des usines Gillet est révolu, le temps de ces fabriques gigantesques qui façonnent les modes de vie d'une manière similaire dans toute une ville est également fini.

C'est un fait, il nous faut donc considérer que l'organisation syndicale comme utile aux salariés, aux citoyens, dans l'entreprise mais aussi en proximité directe au cœur de la cité. C'est ce qui donne du sens à soutenir le syndicalisme, dans une forme de modernité de ce type particulier d'engagement plutôt que dans une logique de délégation de service notamment juridique.

Je le dis car c'est extrêmement difficile de classer, de caser le syndicalisme dans la vie associative. L'organisation syndicale était antérieure à la liberté d'association, leur action est difficilement quantifiable et mesurable. Je ne nie pas les nécessités techniques de construction budgétaire, de lisibilité de l'action publique qui nous amènent à la classer dans la vie associative mais nous gagnons à préserver et garantir la spécificité de cet engagement et la particularité de leur présence jusqu'en centre-ville.

Comme je ne désespère pas de convaincre jusqu'à l'opposition, je vais user d'une argumentation que je dirais pragmatique. Vous savez que j'aime bien utiliser ce mot parce qu'en fin de Conseil Municipal, cela permet aux oreilles de se tendre à nouveau. Je défends que l'organisation syndicale dans l'entreprise que nous soutenons est bénéfique dans ses conséquences pour notre action municipale.

J'ai conscience du défi de le prouver en quelques secondes, aussi j'ouvre quelques pistes pour nous laisser le temps de poursuivre cette réflexion tout l'été.

Combien d'augmentations de salaire ou de primes arrachées parce que des salariés ont mené des batailles à l'aide des syndicats dans leur entreprise et que cela a permis d'augmenter la partie recettes de notre budget ? Combien de temps de pause ou, plus généralement, de temps libre gagné dans des branches permettent de laisser ce temps de l'engagement associatif sportif ou encore de pouvoir aller chercher son enfant, s'occuper d'un parent âgé en perte d'autonomie ou que sais-je encore ?

C'est surtout cela que permet aujourd'hui un syndicat, il faut le rappeler. Je crois qu'il faut même l'affirmer, l'assumer en tant que majorité municipale, parce que c'est ce qu'il y a de moins visible mais aussi parce que nous croyons en la dignité et en l'épanouissement des femmes et des hommes, y compris dans leur travail, y compris dans l'entreprise.

Il faut le revendiquer d'autant plus en cette période estivale qui verra l'Assemblée nationale voter l'habilitation au gouvernement pour toute une série d'ordonnances qui isoleront encore un peu plus les femmes et les hommes dans leur statut de salarié.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers collègues de l'opposition comme de la majorité, derrière ce bref plaidoyer, ce soutien à l'engagement syndical porté par nos convictions parfois communes, se cachent aussi cet esprit de résistance et de pragmatisme, mais surtout une inquiétude réelle que je veux partager avec vous sur les ravages qui nous attendent dès cette rentrée et face auxquels nous allons devoir prendre toutes et tous nos responsabilités.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Merci Monsieur Soares pour votre intervention. Je souhaitais moi aussi mettre en exergue le rôle central des syndicats dans le contexte économique actuel dans lequel les salariés ont plus que jamais besoin d'être accompagnés et aidés.

Par leur triple rôle de représentation, de négociation et d'information, les syndicats sont les interlocuteurs privilégiés des salariés pour défendre collectivement et individuellement leurs intérêts.

Je voulais également mettre en exergue le soutien de la Ville aux unions locales syndicales qui se traduit de deux manières dans notre ville : par l'aide financière avec l'attribution de subvention de fonctionnement qui, je le rappelle, est permise par le Code général des collectivités.

J'attire tout de même l'attention sur le fait que chacun devra être attentif au versement des subventions dans le contexte actuel contraint qui nous oblige à revoir le montant des subventions accordées.

La deuxième intervention de la Ville, c'est le point non négligeable de l'accueil et de l'hébergement à titre gratuit au Palais du Travail, avec la prise en charge des loyers, de l'entretien, des fluides qui représentent la somme de 27 840 € pour l'année 2016, dans un bâtiment entièrement rénové qui permet un cadre d'activité agréable et moderne aux usagers du Palais du Travail qui partagent les locaux avec les associations villeurbannaises.

Il ne s'agit pas d'une obligation légale mais plutôt d'une tradition, d'un usage qui remonte dans les villes à la fin du XIX^e siècle, avec une généralisation au début du XX^e siècle.

Certaines villes ont souhaité mettre fin à cette tradition et à cet usage. On peut citer les villes de Nice, Châteauroux, Chaumont et Villejuif qui ont remis en cause cet hébergement gratuit.

M. LE MAIRE.- Merci de cette réponse.

Mme Gachet a raison de souligner que l'aide indirecte à travers la mise à disposition de locaux est plus importante que l'aide à travers les subventions, mais l'aide à travers les subventions est plus récente, elle a été mise en place du temps de M. Charles Hernu et nous l'avons maintenue. Nous l'avons quelquefois augmentée. Maintenant, comme toutes les subventions, nous les avons un peu passées à la toise mais le maintien est là et l'engagement dont nous faisons preuve, sans paraphraser ce que vous avez dit et ce qu'a dit Mme Gachet, nous le revendiquons de façon pleine et entière.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) -

41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES
– M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU THÉÂTRE ET À LA COMPAGNIE DE L'IRIS – **M. Loïc CHABRIER**

M. LE MAIRE.- C'est pour un projet particulier.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

43 – CONVENTION TRIENNALE D’OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL À L’HÔPITAL DES CHARPENNES DE VILLEURBANNE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

44 – AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE 2017 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L’ASSOCIATION « LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE VILLEURBANNE » – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Il s’agit d’une subvention d’investissement de 10 000 €.

Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

45 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Il s’agit de différentes amicales au sein des résidences.

Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

46 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES FONDS D’INITIATIVES COLLÉGIENS ET LYCÉENS – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J’ai une demande d’intervention de M. Lacoste que nous n’avions pas entendu depuis longtemps.

M. Régis LACOSTE.- Je vous manquais Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE.- M. Bocquet veut peut-être dire un mot ? Non, il vous donne la parole tout de suite.

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez deux projets de groupes d’élèves des lycées Pierre Brossolette et Immaculée Conception à soutenir financièrement dans le cadre des fonds d’initiatives collégiens et lycéens. Ce rapport obtiendra dans quelques instants le vote, je l’espère, unanime de notre assemblée.

Monsieur le Maire,

Je profite de ce rapport, le seul de notre conseil concernant l’éducation, pour faire le point sur la situation scolaire à Villeurbanne.

Changement de président, changement de gouvernement, nouveau ministre de l'Éducation nationale, nouvelle politique scolaire.

Najat Vallaud-Belkacem avait raison de faire la grimace en apprenant le nom de son successeur rue de Grenelle. Jean-Michel Blanquer semble décidé à mettre fin, dès la rentrée 2017, aux errements qui ont jalonné le quinquennat de François Hollande.

Sur les rythmes scolaires, les classes bilingues, le grec et le latin, le redoublement, c'est l'heure du retour à la raison après un quinquennat calamiteux. La fin des bêtises pour reprendre le titre d'un hebdomadaire !

Alors même que l'année scolaire 2016-2017 se termine, le nouveau ministre de l'Éducation nationale a déjà présenté des mesures pour la rentrée du 4 septembre prochain.

Deux de ces mesures ont un impact direct pour les écoles de Villeurbanne :

- 12 élèves maximum en CP dans les « réseaux prioritaires renforcés » (REP+) soit environ 2 500 classes en France. L'objectif du ministre est d'arriver à 70 % des classes de CP en REP+ avec seulement 12 élèves dans une seule salle à la rentrée.

Monsieur l'Adjoint à l'éducation, quelle est la situation pour Villeurbanne ? Combien de classes sont concernées ? Quels groupes scolaires ? Et question très importante, avons-nous les locaux et les financements nécessaires ? Il ne suffit pas de mettre un paravent comme nous l'a expliquée l'inqualifiable députée de la 7^e circonscription du Rhône.

J'espère, Monsieur l'Adjoint à l'éducation, que le très macroniste adjoint aux finances trouvera les budgets suffisants.

- Deuxième mesure, et non des moindres, les rythmes scolaires.

Le ministre de l'Éducation nationale a donné son feu vert au retour à la semaine de 4 jours dans le primaire. Le décret est paru mercredi dernier au Journal Officiel. Cette mesure pourrait donc être appliquée dès la rentrée 2017 et l'assouplissement sera consolidé à la rentrée 2018.

C'est un enterrement en douceur de la réforme de Vincent Peillon !

Des communes comme Nice, plus grande que Villeurbanne, et d'autres comme Oullins et Pierre-Bénite de la métropole ont déjà décidé le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2017.

Monsieur le Maire, vous avez annoncé dès le début du mois de juin votre refus de remettre en cause l'organisation actuelle mais évoquant aussi, comme l'a fait tout à l'heure M. Berthilier, une évaluation l'an prochain pour permettre, je vous cite « d'éventuels ajustements ».

En 2013, vous étiez un des premiers à annoncer la mise en place de la réforme Peillon dans notre commune, pour ensuite décider, dans un rétropédalage devenu célèbre, le report après les élections municipales de 2014.

Vous allez nous faire le même scénario à l'envers ? Vous proclamez votre refus de revenir à la semaine de 4 jours tout en annonçant une évaluation pour permettre d'éventuels ajustements... belle langue de bois !

En réalité, vous allez vous macroniser et revenir à la semaine de 4 jours en 2018 ou 2019 ou 2020 ! Pour le plus grand plaisir de votre toujours très macroniste adjoint aux finances qui sait très bien ce que coûte à notre commune et aux contribuables villeurbannais cette réforme Peillon !

Monsieur le Maire,

Madame Najat Vallaud-Belkacem n'étant plus ministre, ni députée, vous me permettez pour conclure cette maxime latine digne de nos débats en matière d'éducation : *In medio stat virtus.*

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- *Asinus asinum fricat !*

Je vais donner la parole à M. Bocquet mais vous êtes toujours aussi inénarrable. Ce que je regrette, Monsieur Lacoste, c'est qu'ayant préparé votre intervention, vous n'avez pas entendu M. Damien Berthilier concernant les rythmes scolaires. C'est à cause de M. Morel, il lui a répondu. Je ne sais pas s'il recommencera mais l'essentiel de la réponse à votre questionnement y était déjà contenu. Je regrette que ce dialogue interactif ne vous ait pas permis de réagir un peu par rapport aux propos qu'avait déjà tenus M. Damien Berthilier.

Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire.

Je voulais dire un mot pour remercier M. Lacoste pour son intervention et son intérêt pour le fonds d'initiatives collégiens et lycéens. C'est la première fois depuis le début du mandat que votre groupe intervient sur les questions liées à la jeunesse. Cela me fait plaisir sauf que, manque de chance, vous parlez de l'éducation, les jeunes, ce ne sont que 30 000 personnes sur Villeurbanne, il est normal de ne pas en parler souvent.

Je suis sûr que ce n'est pas un manque d'intérêt pour la question mais que vous me faites particulièrement confiance pour la gestion de la politique jeunesse et je vous en remercie. J'ai donc un blanc-seing pour cela. C'était moi le rapporteur et pas le délégué à l'éducation, cela aurait pu vous mettre sur la voie mais, puisqu'il est question d'éducation, je laisse la parole à M. Berthilier.

M. LE MAIRE.- Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Je n'avais rien demandé mais le plaisir de répondre à M. Lacoste qui reprend du service est quelque chose que je ne pouvais pas laisser passer.

Sur les rythmes scolaires, puisque nous en sommes au latin, je dirai *tu quoque Lacoste ist.* J'ai déjà répondu en grande partie au sujet mais, Monsieur Lacoste, pour vous répondre une dernière fois parce que vous avez posé des questions peut-être encore plus précises, je serai moi-même encore plus clair si je ne l'ai pas été assez la première fois.

Nous étions, nous sommes et nous serons toujours convaincus par le fait que la semaine à 5 matinées et 4,5 jours, avec des après-midis allégés, est mieux pour les enfants. C'est une organisation qui a demandé énormément de travail pour tout le monde, qui avait un

coût pris en charge en grande partie par l'État et la CAF, dans une moindre part par la Ville et une encore moindre part par les parents eux-mêmes. De ce point de vue, les éléments que nous avons aujourd'hui, c'est une grande satisfaction de la part des familles de pouvoir bénéficier d'un service périscolaire d'activités éducatives de loisirs qui n'existaient pas. Nous sommes convaincus et nous le serons toujours.

Quand on parle d'ajustements, je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce qu'ils seront. Nous en avons déjà fait entre 2014 et 2015, nous avons modifié la question du temps court, temps long, et nous avons trouvé une organisation plus optimale.

Ce que j'ai toujours pensé, c'est qu'il était difficile d'envisager des rythmes éducatifs de la même manière pour des enfants de 2 ans que pour des enfants de 10 ou 11 ans. Cela peut faire partie des choses à envisager. De la même manière, il faudra voir ce que l'État de son côté continuera à financer ou non.

Je suis un peu choqué par le fait que vous commenciez par dire ce qu'a coûté la réforme des rythmes scolaires. Parlons de ce qu'elle a apporté aux enfants. Évidemment qu'il y a un coût pour la nation, c'était un choix de mettre en place le fonds de soutien aux activités périscolaires. C'est un effort sans précédent de l'État et il serait intéressant de vous intéresser à tous ces enfants qui n'avaient pas accès à des activités de loisirs et qui aujourd'hui, de toutes classes sociales et de toutes conditions, peuvent bénéficier de ces temps éducatifs complémentaires. Je ne citerai pas ici tout ce que cette réforme a permis en matière culturelle, sportive, de citoyenneté, toutes choses qui ne pouvaient pas être traitées sur le temps scolaire et que nous avons pu apporter.

J'évoquerai ce que vous dites comme étant les propos du ministre de l'Éducation. M. Blanquer n'est pas inconnu puisqu'il a servi sous Nicolas Sarkozy en tant que directeur général de l'Enseignement scolaire. C'est bien la matérialisation que les ni-ni aboutissent in fine en une forme de clarification qui est en train de se faire.

Vous parliez de la politique menée par le gouvernement précédent en matière éducative. L'une des caractéristiques premières a été de créer 60 000 postes d'enseignants sans lesquels nous ne serions pas aujourd'hui dans une situation où, à Villeurbanne, quasiment tous les remplacements d'enseignants sont assurés. Je pense que vous pouvez le constater même au-delà de Villeurbanne.

Tout cela a été permis par des moyens supplémentaires, tout comme les moyens conséquents mis en place dans l'éducation prioritaire, en particulier en rémunération des enseignants qui le méritent. Ce sont des choses qui ont été permises par des moyens supplémentaires.

Or, aujourd'hui, nous avons un certain nombre d'annonces sur lesquelles nous travaillons. Vous parlez des CP dédoublés, c'est une mesure en soi sur laquelle on peut discuter, cela pourrait peut-être être intéressant même si, de ce point de vue, les études internationales ne montrent pas systématiquement un bienfait. Le fait d'être dans une vision figée de la classe et pas simplement une vision du moment auquel il est plus intéressant qu'il y ait tel ou tel taux d'encadrement est un peu réducteur.

Après tout, on veut dédoubler les CP mais il faut dire avec quels moyens on va le faire. Or, aujourd'hui, on peut le faire avec les moyens mis en place par Najat Vallaud-

Belkacem dans le budget de l'État de 2017 mais qu'en sera-t-il de 2018 puisque le ministre vient d'annoncer un gel des postes d'enseignant ?

C'est quand même quelqu'un qui est proche de vos idées, en tout cas initialement. Rappelez-vous quand même que c'est Nicolas Sarkozy qui a supprimé avec Jacques Chirac 80 000 postes d'enseignant. Il faut bien comparer les choses.

Aujourd'hui, on nous annonce des CP dédoublés et, malgré le travail très intéressant fait par l'Éducation nationale au niveau local, l'inspecteur d'académie, on voit bien que ces postes seront pris sur les « Plus de maîtres que de classes », dispositif qui a montré une grande satisfaction, et par les postes de remplaçant. Est-ce ce que l'on veut pour l'éducation ? C'est la question qu'il faudra se poser.

Y compris les postes de remplaçant sont dans ces mêmes écoles d'éducation prioritaire renforcée.

Vous avez fait toute une logorrhée semblant vraiment approuver la politique du gouvernement en matière éducative sur les classes bilingues, le latin, nous sommes dans une espèce d'invention de choses qui n'ont jamais existé. C'est quand même incroyable cette histoire ! Je ne vais pas tordre le cou à tout ce qui a été dit sur la réforme du collège mais c'est invraisemblable !

Il y avait des classes bilingues, elles ont été maintenues quand il y avait de la continuité entre l'école primaire et le collège. Ce n'est pas quelque chose qui a été supprimé. Là où elles ont été remises en cause, c'est quand il n'y avait pas de continuité, quand c'était considéré comme étant un confort. Qu'a-t-il été fait dans le même temps ? On ne le dit pas aujourd'hui. On a passé la LV2 à partir de la cinquième. Les enfants apprennent une deuxième langue dès la classe de cinquième.

Or, qu'est-il proposé pour la rentrée prochaine ? Ce n'est pas de rétablir les classes bilingues là où elles ont été supprimées et de continuer à faire l'enseignement des langues à partir de la cinquième, on dit : « Vous vous débrouillez avec les mêmes moyens dans vos établissements » et on va le remettre en cause.

Pour le latin, je prendrai un exemple, le collège des Iris où j'ai été élève. À l'époque, 20 % des enfants faisaient du latin. C'était beaucoup les enfants d'enseignants dont je suis et d'autres. C'est la réalité. C'était beaucoup d'enfants qui étaient orientés de façon principale. Que se passe-t-il depuis la rentrée dernière ? 100 % des enfants du collège les Iris, qui est un collège en REP, font du latin. Ils ne le font pas de la même manière qu'avant mais beaucoup le font.

Que veut-on rétablir ? Le latin censitaire pour certains qui auraient été choisis ou peut-être parce que, dans la famille, il y a une appropriation de cela plus importante ? Il faut aussi énoncer les choses, dire quels moyens on met en face et quels sont les objectifs poursuivis.

Est-on pour une Éducation nationale qui fait réussir tout le monde ou est-ce qu'on veut maintenir le système inégalitaire français où l'on fait réussir les bons mais on laisse une grande partie des élèves les plus en difficulté, ceux qui ont eu le moins de ressources culturelles et sociales ?

C'est ce que je crains dans ce que dit l'actuel ministre de l'Éducation, c'est que l'on reprenne ces anciennes méthodes qui n'ont pas marché, qui ont amené le système éducatif français dans le mauvais état dans lequel il est aujourd'hui, et c'est ce qu'a essayé d'inverser le gouvernement précédent. J'aimerais que nous ayons tous l'honnêteté d'être conséquents dans ce que nous disons et de dire que l'on veut un système inégalitaire si on veut moins de moyens et mettre des options réservées à quelques-uns.

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, est-ce que vous permettez, j'ai posé des questions précises sur le CP, nous n'avons aucune information...

M. LE MAIRE.- Il va vous répondre.

M. Régis LACOSTE.- Monsieur Berthilier, si vous voulez vous énerver contre moi sur la politique de Macron, vous avez votre voisin derrière et votre voisin de droite !

M. LE MAIRE.- Si c'est pour nous dire cela, abstenez-vous !

Dites un mot sur les 12 élèves par classe !

M. Damien BERTHILIER.- Nous sommes tout à fait constructifs et nous essayons de mettre en place des mesures, surtout quand elles nous paraissent éventuellement intéressantes. Nous avons travaillé avec les équipes enseignantes et les inspectrices de ces écoles. Partout en France, il y aura très peu de CP dédoublés parce qu'on voit bien que cela créerait un certain nombre de classes. Nous sommes d'accord sur le fait que nous n'allons pas acheter des paravents. Aujourd'hui, des classes de 50 mètres carrés existent dans les écoles, on ne va pas créer pour 12 élèves des petites classes de 25 mètres carrés.

Nous essayons de voir ce qui est le plus intelligent, ce qui est le plus logique par rapport à chaque situation. À l'école Saint-Exupéry, dans l'une des trois écoles de REP+, il y aura un dédoublement probablement. Pour le moment, cela n'a pas été complètement acté mais les moyens enseignants sont là. Dans les autres écoles, que ce soit Saint-Exupéry, Camus ou Guesde, ce sera plutôt deux enseignants par classe, ce qui pourrait donner des résultats équivalents à ce que l'on aurait pu avoir en dédoublant. La comparaison de ces deux dispositifs intéresse l'ensemble des équipes éducatives.

C'est vrai que nous avons une inquiétude sur le fait que cela se traduise par des dégradations de taux d'encadrement dans les classes supérieures, parce que si l'on a 12 élèves en CP et 30 en CE1 alors que l'apprentissage est dans un cycle, on voit bien que l'on y perd.

L'inspecteur d'académie a entendu, notamment pour l'école Saint-Exupéry où il y avait une inquiétude, et il a remis des moyens, mais je ne suis pas sûr que nous les aurons les années suivantes si on gèle les postes d'enseignant alors que l'on sait qu'il y aura une augmentation démographique.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de miracle, si l'on veut 12 élèves par classe et que l'on ne crée pas de postes et même qu'on les diminue, il faudra savoir où on les prend. Nous verrons les difficultés arriver sur le remplacement et sur d'autres points évoqués par M. Berthilier. Mais ayons la sagesse d'attendre.

M. Régis LACOSTE.- Sur ce point, nous sommes totalement d'accord.

M. LE MAIRE.- Votre enthousiasme pour M. Blanquer était tellement dithyrambique que cela m'étonnait un peu !

M. Régis LACOSTE.- Le silence de ses camarades...

M. LE MAIRE.- Je ne pense pas que ce soit ses camarades.

Nous passons au vote de cette délibération.

- Adopté à l'unanimité -

47 – AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE CLUB DES 24 HEURES DE L'INSA – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE » – Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) -

49 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

50 – PÉRENNISATION DES ANTENNES EXPÉRIMENTALES DU POINT ÉCOUTE ACCUEIL JEUNES AUX BUERS, BROUSSE ET SAINT-JEAN – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

51 – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES COLLECTIFS - ÉTUDES ET TRAVAUX – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'intervention de M. Gluck pour quatre minutes.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Je ferai une présentation très rapide. Je tiens à rappeler l'engagement de la municipalité pour que Chamagnieu demeure notre centre de plein air axé principalement sur le développement durable et continue d'accueillir de très nombreux élèves de Villeurbanne comme il le fait depuis de nombreuses générations. Nous sommes un certain nombre à en avoir bénéficié.

Toutefois, compte tenu du patrimoine exceptionnel et de la sous-utilisation à certaines périodes de l'année, y compris dans la semaine, nous souhaitons avoir une étude qui nous permette de voir comment davantage optimiser le lieu. Nous demandons pour cela une subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes que, je ne doute pas, tous les collègues ici soutiendront.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous remercions les services de la Ville qui, suite à notre demande, nous ont fourni les taux d'occupation de Chamagnieu ces quatre dernières années, pour les classes transplantées et l'accueil de loisirs.

Nous constatons que les taux d'occupation du centre sont bons : ils se situent entre 97 % et 90 % pour l'ALSH et entre 98 % et 80 % pour les classes transplantées.

Néanmoins, dans les deux cas, les taux d'occupation sont en baisse ces deux dernières années. En particulier, pour les classes transplantées, il y a eu une première baisse de 6 % en 2015-2016 suivie d'une baisse supplémentaire de 12 % cette année.

Sans pour autant être alarmistes, cette baisse de fréquentation est inquiétante. Il y a probablement deux éléments à prendre en considération pour l'expliquer.

Le premier est la suppression de la prime de 170 € pour les enseignants voici trois ans. Nous proposons qu'elle soit remise en place : d'une part, elle est justifiée par les heures supplémentaires faites pendant la semaine par l'enseignant accompagnateur, d'autre part, son faible coût - moins de 18 000 € par an - nous semble supportable par la Ville, nous y reviendrons.

Le deuxième élément expliquant cette baisse a sans doute un impact négatif bien plus fort encore. Il s'agit de la nécessité pour chaque classe de trouver un accompagnateur bénévole pour combler le manque d'animateurs sur le centre.

Cette difficulté nouvelle a conduit plusieurs enseignants à renoncer à leur séjour cette année. La fréquentation n'ayant pas été bonne à l'automne, des animateurs du centre sont allés dans les écoles de Villeurbanne afin de motiver des enseignants à combler les trous dans le planning du printemps.

Nous saluons le fait que la Ville ait travaillé à l'amélioration de l'encadrement sur le centre en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants. En particulier,

l'équipe d'animateurs a été largement renouvelée et surtout des animateurs supplémentaires ont été recrutés. Pour autant, la nécessité d'un accompagnateur bénévole est maintenue.

Même si cela a un coût, nous pensons qu'il faut lever cette contrainte sous peine de voir la fréquentation du centre baisser encore. Il s'agit de garantir les meilleures conditions d'accueil pour les enfants et surtout que le plus grand nombre continue à bénéficier de la richesse de l'offre éducative de Chamagnieu.

Nous comprenons la volonté de la Ville d'ouvrir Chamagnieu à de nouvelles activités dans les périodes de l'année où il n'est actuellement pas exploité et ainsi d'augmenter les recettes du centre. Nous souhaitons que ces nouvelles recettes à venir permettent de restaurer la prime aux enseignants accompagnateurs et de combler le manque d'animateurs du centre.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Je vous remercie, Monsieur Gluck, pour ces questions qui vont nous permettre de vous donner quelques précisions sur la situation du centre de Chamagnieu.

D'abord, je voudrais donner quelques éléments de contexte. Nous sommes l'une des rares villes aujourd'hui à disposer en régie directe d'un centre de plein air, qui plus est un château du XIII^e siècle magnifique et un domaine qui l'est tout autant. C'est un choix politique que nous avons fait de maintenir ce centre, de permettre à tous les Villeurbannais de pouvoir bénéficier du plein air, d'être aux portes de Villeurbanne à une trentaine de kilomètres à la campagne, dans la verdure, avec les animaux, en contact avec la nature. Nous avons souhaité vraiment, dès le début du mandat, réaffirmer notre attachement à ce centre. Nous l'avons dit aux parents d'élèves, aux enseignants, à tout le monde.

Dans ce contexte qui est quand même un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour la Ville, nous maintenons cette activité et sont intervenues un certain nombre de choses qui ont remis en cause le mode de fonctionnement tel qu'il existait à Chamagnieu et qui expliquent en grande partie la baisse du taux d'occupation, dont moi-même je me préoccupe (il ne s'agit pas de dire que la baisse est normale), et à laquelle nous sommes en train de répondre.

D'abord, sur le centre de plein air, il y a eu une discussion avec les animateurs, un échange sur leurs horaires qui auraient pu poser question en termes d'amplitude, qui sont souvent d'ailleurs pratiqués dans les associations mais dont nous n'imaginions pas qu'ils restent de cet ordre, sans parler de la fatigue. Ceci a amené à réorganiser les horaires et à ne plus pouvoir assurer le temps des veillées à l'époque, sujet porté par les enseignants.

Dans le même temps, est arrivée une circulaire ministérielle qui a redéfini de manière assez draconienne les conditions des taux d'encadrement dans les classes transplantées. C'est quelque chose qui nous pose question et problème. Nous appliquons les mêmes règles à un centre fermé, grillagé, dans un endroit où la dangerosité est très faible, qu'en haute montagne dans des pratiques beaucoup plus risquées.

Nous nous sommes retrouvés avec une augmentation du taux d'encadrement telle qu'il a fallu y pourvoir par des animateurs complémentaires, soit un surcoût conséquent pour la Ville de 70 000 €, deux fois le prix de ce que nous finançons sur les projets sur le temps scolaire, ce qui est quand même conséquent et que nous ne pouvions pas tenir dans la durée et, dans le même temps, demander à ce qu'il y ait des accompagnateurs bénévoles.

Cela se pratique dans beaucoup d'autres villes. En zone urbaine, c'est un peu moins évident, en zone rurale, cela l'est beaucoup plus quand on fait des sorties à la journée.

Nous nous sommes retrouvés avec ces deux contraintes. Nous avons travaillé pour à la fois revoir les horaires des animateurs, nous pouvons maintenant assurer la veillée, ce qui est une réponse aux enseignants ; en même temps, nous ne pouvons pas tout assurer et pérenniser les moyens supplémentaires.

La réorganisation des temps de travail nous permet de retirer des animateurs, l'investissement sera constant sur Chamagnieu l'année prochaine mais pas supérieur comme l'année précédente. Mais nous sommes contraints aujourd'hui (cela changera dans le futur peut-être) de toujours demander un bénévole supplémentaire, celui-ci n'étant pas nécessairement un parent, beaucoup d'écoles ont trouvé d'autres solutions que des parents. Nous essaierons de travailler avec des étudiants de l'ESP ou d'autres pour qu'il puisse y avoir des accompagnements qui ne soient pas forcément des accompagnements de parents parce que nous sommes d'accord pour dire qu'aller à Chamagnieu, c'est aussi quitter sa famille et ce n'est pas retrouver un parent dans le fonctionnement du centre.

Surtout, nous avons un nouveau directeur qui vient d'arriver et nous allons remettre à plat le projet. C'est aussi cela qui a fait qu'au fil des ans il y a eu un délitement de la perception pour les enseignants de l'intérêt d'aller à Chamagnieu, le projet du centre ne s'était pas beaucoup renouvelé. Une piste de VTT a été créée récemment. C'est autour de la question du développement durable, du lien avec ce que nous faisons en politique sur la nature en ville dans les écoles, que nous redonnerons un coup de jeunesse à Chamagnieu dans son projet.

Je suis persuadé que, dans les années qui viennent, nous retrouverons un taux supplémentaire.

Quant aux recettes que nous pourrons dégager, elles seront réinvesties dans le fait que l'on pourra maintenir Chamagnieu dans la durée, y compris l'entretenir.

La question des rémunérations des enseignants est quelque chose qui est derrière nous maintenant. Cela a été difficile la première année mais c'est derrière nous. C'est quelque chose qui, d'ailleurs, n'était pas pratiqué par la plupart des villes pour lesquelles il y a des classes transplantées, et ce n'était pas normal que ce ne soit pas l'employeur qui paye cela. Cela a été une difficulté la première année mais, aujourd'hui, ce n'est pas un sujet que nous entendons de la part des enseignants.

Nous y travaillerons parce que nous sommes vraiment engagés sur Chamagnieu. En même temps, il est assez normal que l'on réfléchisse à ce qui va s'y passer le week-end quand il n'y a personne, pendant les vacances quand elles ne sont pas assez occupées, y compris dans l'extrascolaire où nous pouvons nous améliorer sur les personnes qui le fréquentent, et pas que sur des formats de nuitées.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée à 18 heures 50.